



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAL DE BUSSIGNY
du jeudi 25 juin 2026**

Présidence de M. Roberto DI CAPUA

Présence de 61 conseillères et conseillers

Le président a l'honneur d'ouvrir formellement la dernière séance du Conseil communal de la législature 2021-2026. Il salue et remercie l'huissier Philippe Kokot et la secrétaire. Il salue également les membres de l'administration communale et le public en souhaitant une bonne séance à toutes et tous avec le programme assez chargé de ce soir. Une petite pause sera accordée au milieu. Il passe la parole à la secrétaire pour l'appel qui fait état de 61 membres présents.

Membres excusés : Zoé Béboux – Calixe Cathomen – Jean-Daniel Chollet – Dany de Almeida Bras - Çendresa Di Capua – Pierre-Albert Jaques – Christophe Jolimay – Dinand Reesink – Maria Pilar Rodriguez – Nicole Sapin – Grégoire Trottet – Christian Wyssa.

Absents : Antoine Fournier et Roberto Galdini.

Le quorum de 38 membres est atteint, conformément à l'art 51 de notre règlement, le président déclare la séance ouverte. Il passe à l'adoption de l'ordre du jour transmis, mais entretemps, le président a reçu six demandes de modification (1 postulat et 5 interpellations). Il propose de les traiter ce soir. L'assemblée en prend connaissance à l'écran et la discussion est ouverte sur cet ordre du jour, étant entendu que la Municipalité peut répondre.

M. Cédric Cagnazzo relève qu'il s'agit d'une question au point 14). Le président lui répond que ce n'est pas une simple question, avec six questions, une en-tête ; c'est vraiment une interpellation. Il passe au vote sur cet ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 avril 2026
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Communications de la Municipalité
4. Information des délégués du Conseil communal dans les organismes intercommunaux
5. Préavis municipal n°04/2026 relatif à la demande d'un crédit de construction pour la pose de films solaires sur les fenêtres Sud, Est et Ouest des bâtiments A et B du collège Agora
 - Rapport de la Commission des finances
 - Rapport de la Commission technique
6. Préavis municipal n° 05/2026 relatif à la gestion communale 2025
 - Rapport de la Commission de gestion

7. Préavis municipal n° 06/2026 relatif aux comptes communaux 2025
 - Rapport de la Commission des finances
8. Réponse municipale au postulat «Pour l'amélioration des infrastructures d'accueil en montagne pour les écoles de Bussigny » déposé le 20 juin 2025 par M. Michael Wyssa
9. Postulat de Mme Sandrine Perrudet « Postulat retour vers la bibliothèque : pour l'étude de la mise en place d'une boîte de retour de livres accessible 24/24 pour la bibliothèque de Bussigny ».
10. Interpellation de M. Sandro Quaglia et consorts : « Sensibilisation de la population au frelon asiatique ».
11. Interpellation de Mme Arun Bolkensteyn : « une commune qui grandit, mais des services CFF qui rétrécissent ».
12. Interpellation de M. Cédric Cagnazzo et consorts : « Départs/arrêts de 3 chefs de service en moins de six mois : simples coïncidences ou signal d'alerte pour l'administration communale ? »
13. Interpellation de M. Alexandre Mayor : « De la perception des impôts ».
14. Interpellation de M. Cédric Cagnazzo : « Arbres, PME et sécurité des piétons, pourquoi maintenant ? Les priorités de la Municipalité après les élections communales
15. Propositions individuelles et divers
16. Fixation de la date de la prochaine séance

L'ordre du jour est adopté tel que modifié, avec 5 abstentions.

* * * * *

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 avril 2026

Le procès-verbal est adopté à une large majorité avec remerciement à la soussignée pour sa rédaction.

* * * * *

2. Communications du Bureau du Conseil

- 1) Le 7 mai 2026, séance de discussion avec le Greffe sur le nouvel extranet pour le Conseil communal en cours de construction. Une discussion sur la modernisation de l'Extranet existant pour répondre au besoin du Conseil communal et surtout au besoin des commissions permanentes. Le président souhaite que le prochain Bureau puisse poursuivre le rôle de consultant pour la nouvelle plateforme qui va faciliter notre travail et le travail en commission et au sein du Bureau.
- 2) Séance de Bureau élargie avec les chefs de groupe, le 21 mai 2026. Séance constructive. Plusieurs points ont été abordés, notamment les indemnités des conseillers qui seront soumises au vote lors du prochain Conseil, le tournoi des présidences et d'autres points divers.
- 3) Démission de M. Franco Iorillo, huissier suppléant. M. Raphaël Poncioni le remplace et fonctionne déjà comme huissier remplaçant.

- 4) Sortie de la Commission de gestion le 29 mai 2026. Visite de la STEP de Vidy, une sortie très instructive pour comprendre la gestion des eaux usées, malgré les odeurs présentes sur les lieux.
- 5) Dépouillement des votations fédérale et cantonale du 14 juin 2026. Le dépouillement a été très efficace et le travail était terminé avant midi, malgré une forte participation à hauteur de env. 51 %.
- 6) Le vice-président du Conseil, M. Jacques Bourloud, a remplacé le président du Conseil lors du Banquet de l'Abbaye des laboureurs du 15 juin 2026. Il en est remercié.
- 7) Cérémonie d'assermentation des nouvelles autorités de Bussigny, le 24 juin, qui entreront en fonction dès le 1^{er} juillet 2026.
- 8) Cérémonie de remise des sceaux du Conseil communal à son successeur, M. Jacques Bourloud, le 1^{er} juillet 2026 à 18 h 00.

Le président a à cœur de revenir brièvement sur cette année écoulée, en ces termes :

« Elle aura été, à bien des égards, une année particulièrement intense. Intense d'abord sur le plan institutionnel, avec l'organisation des élections communales. Orchestrer ce moment-clé de notre vie démocratique jusqu'au jour J a été une expérience à la fois exigeante et profondément enrichissante. Le politologue que je suis y a trouvé un terrain d'observation grandeur nature..., même si, je dois l'admettre, vivre les choses de l'intérieur était bien plus sportif que de les analyser à distance. Mais au-delà de cette expérience, c'est surtout la dimension humaine de cette journée que je retiens, avec une très belle camaraderie et une entraide qui nous a permis d'arriver au bout des dépouillements.

Cette année aura également été très riche sur le plan personnel et familial, avec l'arrivée de notre deuxième enfant à la fin du mois de décembre. Une joie immense... et, disons-le, une sorte de formation accélérée en gestion simultanée de pleurs nocturnes et des séances du Conseil communal. J'ai ainsi pu mesurer très concrètement ce que signifie concilier une fonction politique dite « de milice », une activité professionnelle soutenue et une vie de famille avec deux enfants en bas âge : un exercice qui parfois relève d'une forme de haute voltige organisationnelle. À cet égard, je tiens à adresser un remerciement tout particulier à mon épouse Çendresa, qui a assumé une part supplémentaire de la charge familiale afin de me permettre d'exercer pleinement cette fonction.

Lorsque j'ai débuté cette présidence, je m'étais fixé quelques objectifs modestes, mais utiles : faciliter l'exercice de la fonction et améliorer la transmission d'information entre présidents. Aujourd'hui, le président dispose d'un ordinateur portable, d'une adresse électronique qui permet enfin d'envoyer des messages – ce qui est, vous en conviendrez très ironiquement, un progrès notable – et d'un espace documentaire en ligne regroupant des ressources et les archives des précédentes présidences. Tout n'est pas encore parfait, mais disons que nous avons quitté l'âge de pierre, pour entrer, très prudemment, dans les débuts de l'ère numérique. Bien entendu, le travail de modernisation n'est pas achevé, et j'espère que mes successeurs poursuivront ces efforts.

Concernant la fonction de président, j'ai eu la chance de l'exercer lors d'une fin de législature où chacun commence à bien maîtriser notre règlement. Cela m'a permis d'explorer une bonne partie des subtilités de notre règlement, allant de la mise en concurrence de différents modes de scrutin, en passant par les sous-amendements d'amendements et le report à la séance suivante. Tout cela toujours dans un esprit très respectueux de votre part et je vous en remercie sincèrement.

J'aimerais également remercier chaleureusement les membres du Bureau du Conseil communal : Chantal, pour sa disponibilité et sa mémoire institutionnelle que j'ai souvent mise à contribution ; Jacques, pour m'avoir brillamment épaulé ; Patrick, pour sa

serviabilité et sa bonne humeur constante ; et enfin Claude, pour ses précieux conseils et le partage de son expérience, toujours au bon moment.

J'en profite également pour remercier l'équipe du Greffe, et en particulier Mme Keberlé, pour son professionnalisme et sa précieuse disponibilité qui ont permis une collaboration vraiment efficace.

Je souhaite enfin adresser mes meilleurs vœux de succès à mon successeur dans cette fonction exigeante mais passionnante qui demande un peu de dévouement, parfois de l'improvisation et un certain sens de la diplomatie, mais qui offre toujours beaucoup de plaisir et une certaine fierté d'avoir l'honneur d'orchestrer notre démocratie locale.

Pour ma part, je me réjouis de continuer à œuvrer pour le bien commun et le progrès à Bussigny, désormais à nouveau depuis l'une des discrètes mais néanmoins très honorables chaises de cette salle.

Je vous remercie pour votre attention ».

* * * * *

3. Communications de la Municipalité

La parole est donnée à Mme la syndique pour les salutations d'usage de la Municipalité au Conseil communal. Elle salue la présence des chefs de service, ainsi que du public.

Communications de Mme Patricia Spack Isenrich

➤ **ARASOL et indemnités chômage**

Réponse à la question orale de M. Michael Meyer

Au dernier Conseil communal du 23 avril 2026 :

Question de M. Michaël Meyer en lien avec les retards de paiement pour les indemnités chômage : l'Arasol est-elle impactée par les chômeurs qui ne touchent pas leurs indemnités ?

La réponse est : l'Arasol est effectivement impactée parce que c'est elle qui a été priée de verser les prestations minimales pour les personnes qui n'avaient pas reçu leurs indemnités de chômage. Elles se sont adressées à l'Arasol pour recevoir le minimum vital.

M. Michael Meyer : le chômage reverse les montants à l'Arasol, comment cela se passe-t-il ?

Dès que l'Arasol ouvre un droit RI en avance sur le chômage, elle établit, avant de verser le montant, une lettre de subrogation que la personne va signer et ensuite l'Arasol reçoit le remboursement des avances versées directement par la caisse de chômage grâce au papier reçu de la personne qui touche le revenu du RI.

Communications de Mme Paola Kaeslin

➤ **Réfection du chemin des Pécheurs**

Dans la forêt du Grand-Sève, le chemin des Pécheurs est en réfection et il sera fermé pendant un mois au passage des piétons et des cyclistes. Il ne faut s'y rendre.

➤ **Vuette – cérémonie de la première pierre**

Vendredi dernier, il y a eu la cérémonie de la première pierre. À cette occasion, une capsule temporelle a été déposée dans la dalle de la salle de gym (endroit qui s'y prêtait). Elle contient les plans du collège, des photos, un exemplaire du journal de Morges avec une édition spéciale sur Bussigny, ainsi que le préavis.

➤ **Prolongement de la ligne 35**

Il a le plaisir de faire savoir que, dès le 17 août, la ligne 35 des transports publics lausannois connaîtra une évolution positive pour notre commune et notre région. Cette ligne, jusqu'ici locale, deviendra en effet intercommunale durant la journée, puisqu'elle reliera désormais Bussigny à la commune voisine de Villars-Ste-Croix, du matin jusqu'en fin de journée. En soirée et durant la nuit, son parcours restera limité à Bussigny.

Cette adaptation permettra notamment aux élèves de Villars-Ste-Croix, dès la 7^e année, de rejoindre l'école à Bussigny au moyen du bus de ligne. Il s'agit d'une solution adaptée à leur âge et à l'autonomie dont ils disposent déjà. Les plus jeunes élèves continueront, pour leur part, à bénéficier d'un transport scolaire spécifique. Afin de tenir compte des horaires scolaires, certaines courses de la ligne 35 ont dû être ajustées. Les usagers et usagers habituels sont donc invités à être attentifs aux nouveaux horaires ainsi qu'au nouveau parcours.

Nous nous réjouissons de cette amélioration, rendue possible grâce à une bonne collaboration entre les autorités de Villars-Ste-Croix, les TI et notre commune. Ce nouveau parcours offrira également une connexion avec la ligne 32, ce qui pourra représenter un avantage supplémentaire pour les habitantes et les habitants de Bussigny. Enfin, les deux communes se situant dans la même zone Mobilis, le trajet jusqu'à Villars-Ste-Croix coûtera le même prix qu'un déplacement en bus à l'intérieur de la commune.

➤ **Signalétique piétonne à l'échelle du district**

Dans le cadre de la promotion de la mobilité douce, une nouvelle signalétique piétonne sera posée durant l'été dans l'ensemble de l'Ouest lausannois. Cette démarche vise à mieux mettre en évidence les possibilités de déplacement à pied, non seulement à l'intérieur des communes, mais également entre les communes du district.

Concrètement, ces panneaux indiqueront différents points de destination du réseau et permettront de rappeler que certains lieux peuvent être rejoints en env. 15 minutes de marche. L'objectif est simple : encourager davantage les déplacements à pied, en valorisant une mobilité active, favorable à la santé, agréable au quotidien et complémentaire aux autres modes de transport.

Cette étude a été menée par le SDOL, qui a coordonné le projet avec l'appui des 8 communes de l'Ouest lausannois. Le graphisme retenu est très lisible et s'inspire du réseau piéton déjà connu dans la région Vevey-Montreux-Riviera, avec des panneaux noirs et un petit personnage jaune. Les panneaux seront progressivement posés dans l'ensemble de l'Ouest durant l'été.

Nous attendons avec intérêt cette réalisation concrète, qui rend la marche plus visible et plus attractive dans nos espaces publics. Une inauguration a d'ailleurs eu lieu à Renens, et il y aura certainement des échos dans la presse ces prochains jours.

➤ **Arrivée des vélos en libre-service**

Plaisir de vous informer de l'arrivée des vélos en libre-service dans notre commune, dans le cadre d'un déploiement à l'échelle de l'agglomération. Ce service concerne plus de 20 communes entre Lausanne et Morges, et il offre une grande souplesse d'utilisation : il est possible de prendre un vélo à un endroit et de le déposer ailleurs, selon ses besoins de déplacement. Le service fonctionne au moyen d'une application et la facturation se fait à la minute.

Pour Bussigny, le dispositif prévoit en principe 22 vélos sur le territoire communal. Ces derniers jours, nous avons toutefois constaté que leur nombre était parfois sensiblement plus élevé, presque le double à certains endroits. Certains réglages restent donc encore nécessaires, ce qui est normal dans une phase de mise en place. De manière plus spécifique, le stationnement vélo de la gare est déjà difficile, et l'ajout de vélos en libre-service rend la situation encore plus tendue. Nous travaillons depuis ce printemps avec les CFF sur la planification de l'évolution du site de la gare, et dans ce cadre, nous avons discuté d'une évolution du stationnement vélo à court terme. Ils se sont engagés à faire une proposition de réaménagement permettant une augmentation substantielle du stationnement vélo à l'horizon de l'arrivée des VLS. Ceux-ci étant là, nous avons relancé les CFF cette semaine.

Lime, l'entreprise qui exploite ce service de vélos en libre-service, est active dans de nombreuses villes en Europe et dispose d'une expérience importante dans la gestion de ce type de réseau. Nous leur faisons confiance pour assurer le bon fonctionnement du dispositif, tout en restant attentifs, au niveau communal, à ce que son intégration dans l'espace public se passe correctement. Nous voyons dans cette nouvelle offre un apport précieux au développement de la mobilité douce dans notre ville et dans toute l'agglomération.

* * * * *

Communications de Mme Catherine Calantzis Robert

➤ **Création par 17 communes d'une association intercommunale pour la gestion des eaux du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV)**

C'est fait ! Les dix-sept communes du bassin versant de la STEP de Vidy ont approuvé la création de l'Association de gestion des eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy, l'**AGEV**, qui entrera en fonction le 1^{er} janvier 2027.

Les communes concernées sont Belmont-sur-Lausanne, Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Epalinges, Jouxteins-Mézery, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Paudex, Prilly, Pully, Renens, Romanel-sur-Lausanne, Saint-Sulpice, Savigny et Villars-Ste-Croix.

Pour rafraîchir les mémoires, cette nouvelle structure permettra de simplifier la gouvernance des infrastructures intercommunales d'évacuation des eaux usées et d'assurer une gestion plus cohérente, durable et efficiente à l'échelle régionale.

L'AGEV reprendra l'exploitation, l'entretien, le renouvellement et le développement des collecteurs et ouvrages intercommunaux acheminant les eaux usées vers la STEP de Vidy. Les réseaux communaux resteront quant à eux de la responsabilité des communes.

Ce projet est l'aboutissement de plusieurs années de collaboration entre les 17 communes concernées et vise à garantir un financement pérenne ainsi qu'une meilleure coordination des investissements futurs.

➤ **Point de situation sur les dégâts sur le revêtement au parc du centre**

Mme la municipale souhaite apporter une information concernant les revêtements de sécurité des deux places de jeux du Parc du Centre. Depuis plusieurs mois, nous observons des dégradations plus importantes et plus rapides que prévues. Des explications ont été demandées afin d'en comprendre les causes et de déterminer les mesures à mettre en œuvre pour garantir durablement la sécurité des utilisatrices et des utilisateurs.

Pour la place de jeux située en partie haute, les investigations ont mis en évidence deux problématiques. La première concerne la conception des bordures, dont le chanfrein n'est pas adapté à ce type de revêtement et génère des contraintes mécaniques favorisant son soulèvement. La seconde concerne l'épaisseur importante du revêtement nécessaire pour répondre aux exigences de protection contre les chutes, qui a changé en cours de projet.

Ces éléments étaient connus et le service avait notamment été alerté sur les risques liés à la configuration de ces bordures. La décision a toutefois été prise d'accepter ce risque, en considérant qu'il serait possible de surveiller l'évolution de la situation et, si nécessaire, d'apporter des mesures correctives ultérieurement.

En revanche, personne n'avait imaginé que le revêtement se dégraderait aussi rapidement. Dès que les premières fissures sont apparues, les enfants se sont naturellement engouffrés dans ces brèches. Ils ont commencé à soulever ou arracher des morceaux de revêtement, ce qui a accéléré très fortement le phénomène. En quelques semaines, les dégradations ont pris une ampleur que ni la commune ni les entreprises impliquées n'avaient anticipée. Pour cette partie du projet, il est donc juste de reconnaître que la Commune porte une part importante de responsabilité puisqu'elle a accepté de poursuivre malgré les réserves émises.

Concernant la place de jeux située en partie basse, la situation est différente. Les dégradations semblent principalement liées à une utilisation beaucoup plus intensive que celle qui avait été envisagée par l'entreprise qui a posé le revêtement. Le passage régulier de vélos et de trottinettes ainsi qu'une fréquentation particulièrement importante ont fortement sollicité le revêtement. Toutefois, nous estimons que ces usages étaient prévisibles dans un parc public majeur de la Commune et qu'ils auraient dû être mieux pris en compte dans le choix de la solution proposée. Dans ce cas, la responsabilité apparaît davantage du côté des concepteurs et des fournisseurs du système retenu. Afin de garantir la sécurité des utilisateurs, des réparations provisoires ont été réalisées gratuitement par le fournisseur. Ces interventions permettent aujourd'hui de maintenir les places de jeux ouvertes, notamment sur la partie haute où certaines zones de chute ne répondaient plus aux exigences de sécurité.

Les constats réalisés montrent cependant que des réparations ponctuelles ne permettent pas de résoudre durablement le problème. Le revêtement utilisé ne semble aujourd'hui pas adapté aux contraintes rencontrées sur ces deux zones, bien que pour des raisons différentes. Nous travaillons actuellement avec le fournisseur afin de définir une solution pérenne. À ce stade, l'option privilégiée consiste à remplacer les surfaces actuelles par un revêtement souple en gomme sans HAP, mieux adapté aux contraintes du site.

Mme la municipale tient toutefois à rappeler que le choix initial du revêtement en Corkeen n'était ni un choix idéologique ni une lubie. Il reposait sur des considérations de confort tout à fait pertinentes. Ce matériau présente notamment l'avantage de limiter fortement l'échauffement des surfaces durant les périodes estivales, avec des températures pouvant atteindre jusqu'à une dizaine de degrés inférieures à celles observées sur certains revêtements synthétiques.

Des discussions sont en cours concernant les modalités de remplacement ainsi que la répartition des coûts. Notre objectif est que chaque partie assume la responsabilité qui lui revient. Tant que ces négociations ne sont pas abouties, il serait toutefois prématuré d'annoncer une répartition définitive des coûts.

* * * * *

➤ **Transfert de la perception des impôts au Canton, dès le 1^{er} janvier 2027**

Pour ce sujet sensible, il a opté pour une communication écrite, qu'il ne va pas lire ici. Mais plutôt insister sur un élément qui a conduit à cette décision. Pour la Municipalité, le risque majeur est le fait que la perception au sein de la commune repose sur une seule personne occupée de taxer et de préparer la perception. Cette personne va prochainement partir à la retraite. On a bien sûr essayé de la remplacer, mais cela n'a pas fonctionné, puisqu'il s'agit d'une tâche relativement spécifique. En termes de volume, malheureusement ou heureusement, la commune grandit, les activités et le nombre de contribuables également. Aujourd'hui, nous avons estimé que cette prestation ne pouvait plus être assumée telle qu'elle l'a été par le passé jusqu'à présent.

Pour nous, le principal risque réside dans le fait que la perception, au sein de la commune, dépend exclusivement d'une seule et même personne

La discussion est ouverte sur les communications de la Municipalité.

M. Julien Weibel : question à M. Eric Zingre. Il se demande comment s'est porté le choix sur les petits panneaux jaunes bien connus de tous en matière de tourisme pédestre. Pourquoi ne pas utiliser la même structure et choisir quelque chose de complètement différent ?

M. Eric Zingre : effectivement, on a repris le même code, jaune et noir. Mais on a dû inverser, car le réseau piéton de tourisme pédestre est géré par une association, Vaud Rando et par une autre, au niveau suisse. Pour ce qui est du réseau urbain, ce n'est pas géré par Vaud Rando. C'est la raison pour laquelle, dans les communes qui ont réalisé ces panneaux, ils sont d'une autre couleur. Les communes n'ont pas le droit d'utiliser les panneaux jaunes avec inscription noire. Pour Bussigny, le code est le même, mais inversé : panneau noir, avec une flèche blanche ou jaune. La destination est inscrite en blanc avec un petit bonhomme qui marche. C'est très intuitif, on reconnaît que c'est un panneau piéton.

M. Julien Weibel : concernant le parc du Centre. Il remercie pour l'explication et le mea culpa, cependant, il s'interroge quand même : comment la décision a-t-elle été prise ? Pourquoi n'a-t-on pas suivi le conseil des experts concernant la mise en place du Corkeen sur le haut de la place ? Il ajoute que lors de la séance participative, il y avait de nombreuses propositions au niveau des sols : du gravier, des copeaux, du sable etc., ce qui lui semble être des matériaux qui réagissent bien à la chaleur. Il se demande si ces matériaux-là avaient été imaginés pour la zone basse au niveau des jeux des petits ?

Mme Catherine Calantzis Robert : pour la zone basse, initialement, nous avons simplement adopté une approche participative en choisissant une place adaptée aux personnes à mobilité réduite, c'est-à-dire qu'un enfant en chaise roulante puisse accéder au jeu d'eau. Le revêtement sélectionné était le seul qui permettait d'utiliser une chaise roulante. Il n'était pas possible d'utiliser du sable, du gravier (qui ne supporte pas très bien la chaleur) ou des copeaux.

Dans le cas où cela se lève autour, nous allons trouver une solution en utilisant une plaque en métal en attendant. C'est arrivé si rapidement et de façon inattendue que nous n'avons pas pu prévoir. Il est devenu évident que cela était excessivement important.

Mme Arun Bolkensteyn : question à M. Freda au sujet de la perception des impôts. D'abord, en recevant cette communication écrite, une première dans notre conseil, elle est très étonnée qu'elle soit signée seulement par le municipal des

Finances et non pas par Mme la syndique et M. le secrétaire municipal ou son adjointe, comme c'est le cas à l'accoutumée. Ensuite, en préambule de cette communication, il est rappelé que la commune de Bussigny fait partie des six dernières communes à assurer elle-même la perception des impôts. Parfois, il y a un décalage entre la théorie et la pratique. Mme Bolkensteyn rappelle que d'après la loi sur les impôts communaux (art. 38, al. 1) : le principe est que les communes pourvoient elles-mêmes à la perception de leurs taxes et impôts pour ce qui est des personnes physiques. La loi sur les impôts communaux date un peu (1956) et en pratique, la situation a évolué, mais le principe légal reste la perception par la commune elle-même des taxes et impôts communaux.

Elle a encore quelques questions en lien avec cette communication, soit :

- Au vu des difficultés financières rencontrées par le Canton, la Municipalité ne craint-elle pas une hausse des émoluments cantonaux prochainement, notamment en cas d'acceptation de l'initiative des 12 %, le 27 septembre prochain ?
- L'escompte, actuellement de 2,5 %, est apprécié par de nombreux contribuables bussignolais, ce que la communication écrite omet un peu en insistant plutôt sur les difficultés administratives ou organisationnelles. Dès lors, la Municipalité considère-t-elle que la suppression de l'escompte de 2,5 % représenterait une « augmentation déguisée des impôts » ?
- Elle s'étonne que la Municipalité n'ait pas trouvé de remplaçant pour le poste de la personne qui part prochainement à la retraite. L'année dernière, par exemple, le contrôleur des champignons était parti à la retraite. C'est aussi un poste qui requiert des compétences pointues, très spécifiques, que l'on n'a pas réussi à repourvoir. Elle s'étonne que l'on ne trouve personne et elle se demande sur quel site internet, dans quels journaux, la Municipalité a publié des annonces pour effectuer ce recrutement ?
- Dernière question : en lisant qu'il y a un problème de compétence, cette communication est présentée comme une décision ferme de la Municipalité. Nous avons l'impression que l'exécutif a « oublié » que le choix du système de perception, par le canton ou par la commune, et la fixation d'un éventuel escompte incombent à l'organe délibérant dans le cadre de l'Arrêté d'imposition. En vue des débats de cet automne sur l'Arrêté d'imposition, la Municipalité peut-elle confirmer qu'elle propose au Conseil de transférer la perception des impôts au Canton et qu'au final, c'est bien le Conseil communal qui dispose ?

Merci, et navrée, Monsieur le président, pour le nombre de questions.

M. Roberto Freda : va essayer de répondre à toutes les questions de manière synthétique et rapide :

- Pourquoi la communication est-elle signée par M. Freda ? Parce que c'est une communication de M. Freda. Ses collègues ont fait leur communication oralement, il l'a faite par écrit ; il n'avait pas besoin de la signer, ni de la faire par écrit. C'est un choix, c'est une nouveauté, pour que le Conseil puisse en prendre connaissance.
- La Loi sur les communes, concernant les perceptions, a été mentionné (art. 38 a), mais la loi cantonale à l'art. 44, al. 1, dit en résumé que la perception des impôts est une compétence municipale, puisqu'il s'agit de la gestion. Il ne tient pas à faire un débat juridique, qui pourrait être fait ultérieurement.
- Crainte à propos des émoluments du canton à la suite de prochaines hypothétiques décisions ? Il ne se prononce pas là-dessus, n'étant pas confronté à cela pour le moment. Des chiffres ont été communiqués dans la note et il s'en tient à cela.
- Suppression de l'escompte ? Il entend une augmentation d'impôt déguisé. Un escompte, c'est une réduction d'impôt. Les contribuables ont droit à cette

réduction d'impôt, selon l'arrêté d'imposition. S'il n'y a plus d'escompte, on paie l'impôt dû normal ; ce n'est pas une augmentation d'impôt. Le calcul est strictement le même.

- Concernant le remplacement de la personne qui s'occupe de la perception, il a dit dans sa communication orale, il va le répéter ici. Le processus a déjà commencé, il y a trois ans, lorsque nous avons voulu travailler afin d'envisager une planification visant une organisation un peu différente du service. Le service des finances travaille en binômes. Chacun connaît une part des tâches de son collègue (de son binôme) dans le but de pouvoir le remplacer, soit au pied levé, ou pendant la période de vacances, ou encore en cas de maladie. La perceptrice avait un binôme qui est parti il y a trois ans ; il a été remplacé une première fois, mais cela n'a pas joué. La personne est restée huit mois, ensuite elle est partie. On a dû réengager quelqu'un, ce qui a été fait. Malheureusement, cette personne est aussi partie après une année. La question se pose aujourd'hui : qu'est-ce qu'on fait avec cette activité ? Puisque ce n'est pas un métier spécifique. Comme cela a été dit, il reste six communes qui perçoivent elles-mêmes l'impôt communal. Il n'y a pas d'autres personnes capables d'exécuter cette tâche avec un outil de gestion propre à notre commune. Il faut faire une formation non seulement sur l'outil ERP, mais également sur la taxation et sur la manière de fonctionner. Pour citer la perceptrice, c'est une personne qui a une efficacité phénoménale et il faudrait deux personnes pour la remplacer. Cela fait tellement longtemps qu'elle occupe cette fonction. M. Freda tient à saluer la qualité de son travail et reconnaître tout ce qu'elle fait.
- Au sujet de la décision ferme de la Municipalité, M. Freda renvoie aux précédents commentaires concernant l'art. 44. L'occasion de refaire le débat aura lieu lorsqu'on présentera l'arrêté d'imposition, ce n'était pas le but de le faire aujourd'hui, mais de transmettre un certain nombre d'informations.

Mme Arun Bolkensteyn reprend la parole en remerciant M. Freda de ses précisions. Elle comprend pourquoi il a signé cette communication écrite par analogie à une communication orale. Elle n'a pas cité l'art. 38 al. 1 sur la loi sur les communes, mais l'art. 38 al. 1 sur les impôts communaux. Concernant l'art. 44 sur la loi sur les communes, cela concerne l'administration des biens de la commune. Il lui semble que l'argent des contribuables n'est pas tout à fait un bien communal, dans un système libéral, avec une garantie de la propriété, nous avons une loi sur l'impôt communal qui règle la question. Pendant des années, les arrêtés d'imposition, approuvés par le département, prévoient que le Conseil communal confie cette compétence à la commune avec un taux d'escompte actuellement fixé à 2.5 %. Elle s'étonne un peu que la Municipalité considère tout d'un coup que le département et les municipalités précédentes se sont en quelque sorte trompés en mettant cette question dans l'arrêté d'imposition. En prévision des débats de cet automne, c'est important que la Municipalité comprenne que le Conseil communal pourrait voter sur cette question au mois d'octobre.

M. Roberto Freda prend note des demandes. L'occasion d'en débattre reviendra bien, le moment venu.

M. Michael Meyer : en ce qui concerne Mme la syndique, il la remercie pour ses réponses. On nous dit que le chômage va rembourser l'Arasol. Compte tenu du marasme qui règne actuellement à la caisse de chômage, il doute que cela soit dans les règles de l'art. Il demande à la déléguée de l'Arasol de se pencher là-dessus et de voir si l'on a récupéré tout ce qui a été versé aux bénéficiaires.

M. Michael Meyer : prolongation de la ligne 35. Est-ce que cela fait une économie pour la commune de Bussigny ou des coûts supplémentaires ?

M. Eric Zingre : les lignes urbaines sont partagées entre l'ensemble des communes et le canton. Donc, cela fait partie d'un pot commun qui est ensuite réparti en fonction du nombre de km, etc. Effectivement, toute augmentation de l'offre, un nouveau tram, ou autre, a un impact sur la commune. Même s'il est minime. Et puis, en parallèle, le fait de mettre les élèves de 7P, 8P, 9P, 10P et 11P dans un bus public plutôt que d'avoir un chauffeur avec un petit bus qui fait les voyages pour eux, pourrait supprimer certains frais. Il y a effectivement un bus scolaire de moins, et une petite augmentation de l'offre.

M. Michael Meyer : c'est « coucicouça », peut-être, éventuellement, on ne sait pas... Il souhaite pour le prochain Conseil communal que l'on chiffre le coût et ce que l'on pourrait gagner.

M. Roberto Freda répond immédiatement à M. Michael Meyer. Dans les différents comptes, il y a une rubrique transports scolaires, le budget prévu est d'environ 300 000 francs pour trois bus. Chaque année, on compte trois bus, même si on en utilise que deux, en prévision d'une augmentation possible des activités. Avec l'arrivée de la ligne 35, on ne va pas forcément activer le troisième bus dont on aurait eu probablement besoin pour l'année 2026-2027. C'est env. 100'000 francs.

M. Michael Meyer, rétorque que pour lui, un budget doit refléter la réalité et non une hypothétique éventuellement, peut-être... Il souhaite une réponse au prochain conseil sur le coût et sur ce que cela pourrait rapporter économiquement à la commune. On nous dit de faire des économies à tous crins et on ne peut pas lui répondre actuellement. Il comprend que sa question est inopportune à l'heure actuelle. Il demande une réponse au prochain conseil.

M. Michael Meyer, ayant toujours la parole, relève que la commune fait son mea culpa, concernant le parc du Centre. Elle reconnaît ses erreurs, mais la répartition des coûts n'est pas déterminée. Si la commune a commis des erreurs, c'est à la commune de payer, selon lui. Il souhaite, pour le prochain conseil, d'être tenu au courant de l'évolution de cette affaire.

Mme Catherine Calantzis Robert : c'est par cela qu'elle a terminé sa communication. Au prochain Conseil communal, elle pourra donner plus d'informations. La commune est actuellement en négociation au niveau financier.

M. Michael Meyer : faut-il comprendre que le Conseil communal n'a pas droit au chapitre concernant le transfert de la perception des impôts au Canton ? Est-ce correct ?

M. Roberto Freda va reprendre cette question lorsque l'arrêté d'imposition sera proposé au Conseil communal, ce sera beaucoup plus simple. Ce sera l'occasion de préciser, mais il ne veut pas s'engager maintenant à dire quoi que ce soit. C'est plus un débat de juriste et d'articles qui n'a pas lieu d'être aujourd'hui.

M. Michael Meyer : est-ce que le canton va prendre à sa charge les coûts liés au contentieux ? Ce sont des coûts importants à la charge de la commune et le canton devra aussi agir contre des débiteurs insolvables, ou indécidables...

M. Roberto Freda : tous les frais prélevés concernent aussi la partie des frais du contentieux.

M. Michael Meyer : on dit que l'escompte n'est pas un impôt déguisé. C'est un revenu que la commune va percevoir et ne plus restituer aux contribuables.

M. Roberto Freda : on ne va pas percevoir. C'est un manque à gagner. On peut se positionner comme on veut. Chacun a son opinion là-dessus.

* * * * *

4. Information des délégués du Conseil communal dans les organismes intercommunaux

➤ Conseil intercommunal de la POLOUEST

Rapport de M. Michael Wyssa

« Le Conseil intercommunal de la PolOuest s'est réuni le 26 mai 2026. Cette séance avait été reportée d'une semaine dans trop un court délai (une semaine) et je ne pouvais pas être présent, comme nombre de mes collègues. Étant membre de la commission de gestion et des finances et que l'ordre du jour était consacré à la gestion et aux finances, je vais quand même vous faire un rapport succinct de ce qui a été décidé durant cette séance.

Tout d'abord, les comptes finaux s'élèvent à 27,5 millions de francs env. et le budget était à 29,5 millions donc env. 2 millions en-dessous du budget. Les coûts pour la commune de Bussigny se montent à 2,5 millions de francs : Fr. 100 000.- en-dessous du budget qui était de 2,6 millions. Il y a eu plusieurs points pourquoi c'est un peu plus bas que prévu, entre autres des économies et une attention spéciale aux dépenses dans la Police de l'ouest.

En revanche, c'est moins, car par habitude, nous étions plutôt à 20 % en-dessous du budget, ce qui est nettement moins cette fois pour une raison assez simple, c'est que la police a ses effectifs quasiment pleins, ce qui est bon signe et par conséquent elle fonctionne mieux qu'avant. C'est toujours compliqué de trouver des policiers, mais la PolOuest a réussi en se stabilisant avec le nouveau commandant et depuis plusieurs années, elle a attiré plus de policiers. Peut-être que les crises à Lausanne ont peut-être attiré des personnes chez nous, ce qui est intéressant pour nous.

D'un point de vue plus général, en fin de législature, je voulais quand même vous amener quelques points qui vont revenir durant la prochaine législature pour la police de l'Ouest. Il va y avoir plusieurs chantiers très importants. Le premier qui peut nous concerner directement est la volonté d'ouvrir un nouveau poste de police dans la partie nord du district, c'est-à-dire entre Bussigny, Villars-Ste-Croix et Crissier. On espère tous que ce sera à Bussigny. Un postulat avait été déposé là-dessus et je sais que le Comité directeur y travaille. Ce n'est pas quelque chose qui se fait en deux semaines. Il y a aussi un plan d'augmentation du personnel pour répondre aux enjeux actuels de sécurité, car avec l'augmentation de la taille du district en nombre d'habitants, les besoins en sécurité se font quand même plus grands. Probablement une restructuration globale avec une augmentation du personnel devra être effectuée à la police de l'Ouest. Evidemment, cela aura un coût pour toutes les communes. Néanmoins, la police de l'Ouest est actuellement une des polices qui coûte le moins cher par habitant dans le canton. Et puis, aussi un projet, c'est le déplacement du commissariat qui ne sera plus à Prilly, pour dans quelques années.

Merci de votre attention. »

➤ Organisation régionale de la protection civile Région Ouest lausannois (ORPC ROL)

Rapport de M. Michael Meyer

« Les délégués des 8 communes membres de l'ORPC-ROL ont été invités au Rapport annuel 2025 du Bataillon de l'ORPC Ouest lausannois, qui s'est tenu le mardi 12 mai 2026 à Villars-Ste-Croix.

Mme Paola Kaeslin, vice-présidente du Comité directeur, a officié comme maîtresse de cérémonie.

Il nous a été communiqué les diverses nominations à l'ORPC-ROL et les départs.

Hormis les tâches récurrentes, notamment le contrôle des abris, l'ORPC-ROL a œuvré à :

- La Fête fédérale de Gymnastique de Lausanne
- La Journée des Feux bleus afin de mieux faire connaître le dispositif de protection de la population ;
- Diverses manifestations et interventions.

Comme je vous l'ai déjà annoncé, il nous a été confirmée une collaboration active entre l'ORPC-ROL et Lausanne district afin de pallier la baisse d'effectifs (376 astreints en ce qui nous concerne) et d'optimiser les compétences spécifiques. Cette collaboration permet d'assurer une qualité de prestations durable et vérifiable dans le temps.

Le rapport a été suivi d'un apéritif dînatoire concocté et servi par l'EVAM.

Les délégués ont été convoqués cette fois-ci à une séance qui s'est tenue le mardi 19 mai 2026 à Chavannes-près-Renens.

À cette occasion, la gestion et les comptes 2025 ont été acceptés à l'unanimité des membres présents.

Quelques chiffres :

Revenus, sans la participation des communes	Fr. 119 515.35
Charges	Fr. <u>1'348 603.15</u>
Différence portée à la charge des communes	Fr. 1'229'087.80
Au budget 2025	Fr. 1'291'700.00
Dans les comptes 2024	Fr. 1'197'723.33

La répartition entre les communes est basée sur 85 955 habitants (82 866 pour les comptes 2024, dont 11 667 pour Bussigny (10 645 pour les comptes 2024)).

Notre part s'est élevée à Fr. **166 828.75** (Fr. 154 232.25 pour 2024) soit **Fr. 14.29 par habitant** (Fr. 14.89 pour 2024).

Il faut noter que les Présidents du Codir ont reçu le 27 mai 2025, du chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité, M. Vassilis Venizelos, pour ne pas le nommer, un courrier qui exposait que, compte tenu de la situation financière délicate du Canton, des mesures ont été prises afin d'assainir le budget. Dans ce cadre et unilatéralement, le Canton a décidé de supprimer avec effet immédiat la participation financière de l'État de Fr. 15.00 par jour de service et par astreint, ce qui se traduit par un report sur nos 8 communes de l'ordre de Fr. 50'000.- pour 2025.

À disposition, merci de votre attention.

Michael Meyer

* * * * *

➤ Conseil intercommunal de l'ARASOL

Rapport de M. Daniel Berdoz

« Le Conseil intercommunal de l'Arasol s'est réuni au Motty le 2 juin 2026 à 18 h.30 pour son dernier conseil de la législature, afin d'y accepter les comptes 2025, ainsi que le rapport d'activité.

L'ordre du jour tout comme le procès-verbal sont acceptés à l'unanimité.

Après cela, Mme Manzini, présidente du CoDir nous informe qu'elle quittera le conseil intercommunal de l'Arasol, car elle ne s'est pas représentée aux élections après quatre législatures au sein de ce conseil.

Le président de l'Arasol, M. Milardi, nous fait son rapport et annonce que l'Arasol vient de signer un bail à loyer pour acquérir un ancien EMS de 24 chambres situé à Renens qui serait destiné à des logements de secours. Cet établissement est destiné à tout le district de l'Ouest lausannois.

Pour les comptes 2025, les charges budgétées en 2024 ont été de Fr. 510 400.-. Les comptes 2025 sont à hauteur de Fr. 393 835.65, soit un coût moins élevé de Fr. 116 564.35.

La quote-part pour la commune de Bussigny s'élève à Fr 62'781.05, soit Fr. 5.38 par habitant contre les Fr. 7.27 budgétés l'année précédente, une diminution notable de 26 %.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

Pour ce qui est du rapport d'activité, l'Assemblée souligne la qualité de ce dernier et remercie tous ceux qui y ont œuvré. Le rapport d'activité est également accepté.

Avant de terminer, la présidente du CoDir nous fait un bref retour sur la nouvelle gouvernance ERAS. Cette dernière est en stand-by car le projet doit encore être voté par le Grand Conseil. Cela prend du temps car il s'agit d'un important projet cantonal. En attendant, l'Arasol continue son activité pour la nouvelle législature. Le nouveau projet deviendra actuel si le Grand Conseil l'accepte, au plus tôt en janvier 2028.

Daniel Berdoz »

* * * * *

➤ **Commission intercommunale SDIS SORGE**

Rapport de M. Marcel Berdoz

« La commission du feu s'est réunie à 18 h 00 le mardi 16 juin 2026 à Crissier. M. Stern, municipal, nous souhaite la bienvenue pour cette ultime séance du SDIS de la législature 2021-2026.

M. le municipal nous donne quelques informations concernant l'avancement des travaux de construction de la future caserne. Il n'y a eu qu'une seule opposition qui a été retirée rapidement.

Une surprise est venue donner un tout petit coup d'arrêt au lancement des travaux. Il s'est trouvé que sur un arbre qui devait être abattu, un couple de faucons crécerelles y nidifiait. Comme c'est une espèce protégée, il n'est pas possible de couper cet arbre avant cet automne, tant que les petits sont encore là.

Malgré les intrus, les travaux de terrassement peuvent quand même avoir lieu à la suite d'une modification du planning. De toute façon, cela n'affectera en rien l'inauguration de cette nouvelle caserne prévue entre fin octobre et début novembre 2027.

M. Gauchat, commandant du SDIS, nous donne quelques infos concernant l'intégration à VIDIS depuis une année. Tout se passe bien, il y a une bonne collaboration avec le SDIS Lausanne qui intervient uniquement de jour, mais pas les week-ends.

Le SDIS Mèbre est entré dans VIDIS au 3 janvier 2026.

Le commandant nous rappelle que le SDIS Sorge a un camion échelle qui peut intervenir, sur demande, dans d'autres SDIS si Lausanne ne peut pas le faire.

Après transmission des rapports d'interventions aux communes concernées pour signatures, la séance est levée vers 19 h 00.

La date de la prochaine séance du SDIS Sorge pour la nouvelle législature est agendée au mercredi 2 septembre à 19 h 30 à Villars-Ste-Croix.

Je me permets de vous donner quelques informations concernant les comptes du SDIS qui ont été discutés lors de la séance du 5 mars. Malheureusement, j'étais absent et excusé.

Les charges et les revenus de fonctionnement se montent à Fr. 576 441.50 pour un budget de Fr. 584 200.-. C'est une diminution de Fr. 7 759.- par rapport à celui-ci.

Les principales charges sont les soldes pour un montant de Fr. 278 417.40.

Les participations à charge des communes à la hauteur de Fr. 183 827.25 sont :

- Les charges salariales d'une employée administrative à 60 % par la commune de Crissier*
- Les frais d'administration*
- Les primes d'assurances des véhicules du feu et la prime d'assurance incendie ainsi que les loyers des casernes et locaux.*

Les principaux revenus du SDIS Sorge sont :

Ventes et prestations du service pour Fr. 42 760.-. Ce sont les interventions de nuit facturées et les alarmes automatiques.

Le subside et remboursement de l'ECA pour Fr. 228 875.65. La participation des communes est de Fr. 304 484.70. Cela représente pour Bussigny un montant de Fr. 152 451.40, soit une diminution d'env. Fr. 15 000.- par rapport aux comptes 2024. Cette participation est proportionnelle au nombre d'habitants, elle est calculée pour une population de 11 667 personnes.

** * * * **

➤ BussiVillAje rapport Assemblée générale du 3 juin 2026

Rapport de Mme Muriel Katz

« L'Assemblée générale de l'Association de BussiVillAje s'est tenue le 3 juin 2026 à 20 h 00 à la Maison de la Petite Enfance. Nous débutons la séance par l'approbation de l'ordre du jour de la séance, qui est approuvé à l'unanimité ; elle se poursuit par l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 6 novembre 2025, qui est adopté à l'unanimité.

Pour ce qui concerne le rapport d'activités, sa qualité est largement soulignée.

Le point suivant concerne l'approbation des comptes 2025. Ceux-ci sont présentés par M. Paillard pour la dernière fois ; il est chaleureusement applaudi pour son travail et il sera remplacé par M. Patrick Grin dès le 1.06.2026.

Le Réseau accueille 907 enfants, principalement domiciliés à Bussigny (852), les autres étant domiciliés à Villars-Ste-Croix. L'offre préscolaire s'est renforcée avec l'ouverture du centre « Quai des Pirouettes », apportant 60 places supplémentaires.

Les ressources humaines représentent un enjeu majeur : le Réseau emploie près de 188 collaborateurs (139,87 EPT). En 2025, 11 795 heures de plus que prévu ont été effectuées (116 795 contre 105 000 heures budgétisées).

Le Réseau a pris en charge au total 53 enfants nécessitant des mesures particulières, contre 40 en 2024.

Les charges totales de l'exercice 2025 s'élèvent à Fr. 17 101 031.29 et se répartissent comme suit : charges du personnel : Fr. 12 560 098.72, charges d'exploitation Fr. 3 375 773.66, charges financières Fr. 1 274.47, charges de transferts Fr. 124 146.00 et imputations internes Fr. 1 039 738.-.

Après correction des charges du Réseau et prise en compte du bénéfice, le montant total des charges s'élève à Fr. 15 796 021.-. Ce montant est financé à hauteur de 40,4 % par les parents utilisateurs, de 25,6 % par la FAJE et de 34 % par les deux communes.

Les produits de BussiVillAje suivent l'augmentation des charges, avec une participation finale des deux communes de Fr. 1 621 428.14, contre un montant budgété de Fr. 1 631 733.98.

Participation des communes

Les deux communes ont contribué au financement des charges de BussiVillAje à hauteur de Fr. 5 373 045.-, soit Fr. 3 751 616.90 de subventions communales et Fr. 1 621 428.14 au titre de la couverture du déficit. Cette participation représente 34. % du financement total, en légère diminution par rapport à 2024 (34.7%).

La commune de Bussigny a contribué à hauteur de Fr. 5 099 668.-, tandis que celle de Villars-Ste-Croix a participé pour un montant de Fr. 273 377.-.

Certains participants ont posé des questions concernant les services de garde pendant les vacances.

La réponse du Réseau a été la suivante :

En ce qui concerne l'UAPE, elle propose un service de garde durant les vacances scolaires, 1 et 2P, mais pas pour les APEMS, donc pas pour les 3P et 4 P. À la suite de cette réponse, un participant demande si on peut faire un test pour les APEMS. La réponse est que c'est difficilement réalisable vu le manque de personnel.

En revanche, la Municipalité complète l'offre en élargissant l'offre de camps de vacances : neuf camps à la journée et quatre camps à la semaine à Château-d'Oex.

La dernière question posée concernait l'annonce des besoins (APEMS) anticipée par les parents pour une meilleure planification des places disponibles. Ceci apparaît difficile car les enclassements se font au mois de juin.

La séance a été complétée par la visite de la Maison de la petite enfance, guidée par Mme Pittet. Mme Pittet nous explique les modifications des infrastructures apportées par les travaux. Tous les participants remercient Mme Pittet pour ses explications détaillées.

La séance est levée après la visite. Un moment convivial d'échanges se déroule autour d'une collation qui clôt la rencontre ».

La discussion est ouverte sur ces communications.

Mme Esther Jörg intervient et dit qu'au même titre que l'élargissement de l'offre du bus 35, elle se réjouit de l'ouverture du nouveau poste de police dans le nord du district de l'Ouest lausannois et que l'on puisse en discuter dans ce Conseil.

* * * * *

- 5. Préavis municipal no° 04/2026 relatif à la demande d'un crédit de construction pour la poste de fils solaires sur les fenêtres Sud, Est et Ouest des bâtiments A et B du collège Agora**
- **Rapport de la Commission des finances**
 - **Rapport de la Commission technique**

Le président appelle les rapporteurs de la Commission technique) et des finances à venir devant, et ouvre la discussion sur ce préavis.

Mme Paola Kaeslin souhaite apporter deux précisions complémentaires, en amont de la discussion. Comme vous avez pu le lire dans le rapport de la commission des finances, lorsque nous avons siégé, elle nous a demandé que l'on équipe également la façade de la salle de gym de films solaires. Étant donné qu'il y avait un peu de marge, en accord avec le chef de service M. Collet, un appel a permis de négocier un forfait avec l'entreprise. Dans les 85 000 francs, on peut également faire la façade de la salle de gym. A relever une coquille dans le rapport de la commission technique : le complexe scolaire AGORA n'est pas équipé de caméras, ce sont seulement Roséaz et Dallaz qui le sont.

M. Sandro Quaglia est désigné volontaire en remplacement de M. Calixe Cathomen, excusé, tous les deux membres de ladite commission technique.

La discussion est ouverte sur ce préavis.

M. Vincent Bezençon dit que ce préavis l'a assez énervé, entre le projet et sa réalisation. En effet, comment le bureau d'architectes Gonzalo Neri & Weck, comment le bureau d'ingénieurs civils MFIC-Muttoni, comment les personnes en charge de la gestion du concours et du programme architectural, comment les membres du jury, comment tous ces spécialistes qui ont coûté à la commune près de Fr. 200 000.- ont-elles/ils pu négliger à ce point un problème aussi trivial, pour ne pas avoir intégré la problématique du réchauffement climatique ? Apparemment, elles n'ont pas intégré non plus la problématique des hivers, puisqu'une facture de chauffage est comptabilisée dans les comptes à hauteur de Fr. 33 000.-. N'ont-ils jamais été écoliers, n'ont-ils jamais siégé à 25 dans une salle vitrée orientée au sud ou dans un conseil communal ? Il va accepter ce préavis, parce qu'il est nécessaire. Mais c'est clairement un pansement sur une blessure plus profonde. De nouvelles mesures devront être prises à un moment donné. Les Architectes et ingénieurs en charge de ce projet ont livré un bâtiment qui ne remplit pas correctement ses fonctions, faisant peser leur négligence sur la collectivité en toute insouciance et en continuant à produire des bâtiments publics. Selon lui, il y a clairement un manque de respect des règles de l'art, mais aussi un manque dans l'adéquation avec l'usage prévu. Il suggère fortement à la Municipalité d'inviter le bureau Gonzalo Neri & Weck, de manière polie, mais ferme, à participer à la facture. Ce geste permettra de faire amende honorable et de clore le dossier et d'éviter de mener cette affaire devant la justice. Avant que la Municipalité réponde comme elle l'a fait en commission, on ne peut rien faire juridiquement, il pense que c'est important de faire cette démarche, car il faut se poser une question importante : est-ce que Gonzalo Neri & Weck est prêt à expliquer devant la justice qu'il est dans son bon droit de ne pas avoir pris en compte ce problème si trivial et que le bureau est prêt à entacher son image de marque plutôt que de participer à une facture valant la moitié du prize money qu'il a reçu en remportant ce concours ?

Mme Paola Kaeslin ne peut pas dire que rien n'a été fait. Il y avait un thermicien, qui a pris les mesures. Les services de l'État et les services communaux ont validé ces mesures. On peut essayer effectivement de retourner vers l'architecte, sans rien risquer. Elle partage complètement l'avis de M. Bezençon, qui va dans le sens du rapport, que cette mesure ne suffira probablement pas.

M. Sandro Quaglia répond à M. Bezençon que l'on n'a pas le droit de mettre de climatisation dans les bâtiments depuis quelques années. On peut demander un rafraîchissement dans des bâtiments. En l'occurrence, le système est calculé pour conserver la chaleur en hiver. Et pour l'été, il aurait fallu que, dans la classe, l'on baisse les toiles solaires. Mais les enseignants estiment qu'il fait trop sombre dans la classe pour les conserver en bas. C'est une question d'une juste utilisation de ces toiles solaires. On aurait pu installer des stores à l'extérieur, mais voilà, c'est comme ça, il faut faire avec. L'ingénieur thermicien a sûrement bien fait ses calculs ; il est obligé de les faire correctement, car c'est contrôlé par le Canton.

M. Claude Rosset n'est pas surpris, mais cela commence à bien faire. Le parc du Centre, cela ne va pas ! Agora, cela ne va pas ! En revenant en arrière, le dernier collège que l'on avait construit, le Tombay II, avait un problème de stores. On a voté plein de crédits par la suite pour modifier les stores et on continue comme ça. Combien faudra-t-il de collèges pour avoir des vrais stores ?

La parole n'est plus demandée ; la discussion est close.

Les conclusions étant identiques pour la commission technique et la commission des finances, le président relit les conclusions avant de passer au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BUSSIGNY

- vu le préavis municipal n° 04/2026 du 30 mars 2026,
- vu le rapport des commissions désignées pour étudier le présent préavis,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

D E C I D E

1. d'accorder un crédit extrabudgétaire de Fr. 85 000.- pour la pose de films solaires sur les fenêtres Sud, Est et Ouest des bâtiments A et B du collège Agora ;
2. de financer cette opération par la trésorerie courante ou d'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt de Fr. 85 000.- auprès d'un établissement financier, aux meilleures conditions du marché.

Résultat du vote : le préavis n° 4/2026 est **accepté** à une très large majorité.

* * * * *

6. Préavis municipal n° 05/2026 relatif à la gestion communale 2025

- **Rapport de la Commission de gestion**

Plusieurs questions sur le rapport de la commission de gestion.

M. Michael Wyssa : page 58, question 22 : *Communication / Admin. gén.*

Il relève à la fin de la réponse : « ... À cet égard, il est difficile de mesurer exactement le taux de pénétration, mais nous comptabilisons environ 300 clics sur Spotify. L'audience de ce canal novateur est donc encore en construction ».

À propos de ces clics, il demande : est-ce sur chaque épisode de la fréquence 1030 ou est-ce en tout sur tous les épisodes de la fréquence 1030 ?

Mme Patricia Spack Isenrich répond que c'est 300 écoutes par podcast, ce qui n'est pas négligeable.

M. Michael Wyssa, page 40 du rapport de la Cogest, sur l'étang du Jura, avoue avoir été très surpris quand il a lu que la commune avait engagé plus de 835 heures de travail des employés communaux. Avec un rapide calcul, cela représente un mi-temps annuel, ce qui est gigantesque. Ce sont plusieurs dizaines de milliers de francs, ce qui amène le préavis à beaucoup plus de 41 752 francs. On a augmenté dernièrement le nombre de personnes à la voirie. On parle d'économie, de projets d'économie, alors qu'on utilise 835 h. de travail d'employés communaux pour faire cet étang. Il demeure très surpris de l'utilisation des employés communaux. Y a-t-il un intérêt dans ce projet ?

Mme Catherine Calantzis Robert répond que le projet a pris du retard. C'était une mauvaise période : il a beaucoup plu, avec une accumulation de problèmes liés à la réalisation de cet étang. Peut-être que ce n'était pas assez bien planifié quant au travail devant être engagé. Ce n'est pas seulement la partie de la réalisation de l'étang qui a créé des soucis à cause de la météo, mais c'est aussi la passerelle. Il a fallu faire quelque chose de beaucoup plus résistant pour permettre le passage. Quand elle a vu les chiffres, elle a sursauté, donc elle comprend la remarque. Cela dit, Mme la municipale a une correction à faire. Elle n'a pas demandé d'augmentation de personnel pour la voirie. Aujourd'hui, la voirie est

sous-dotée en personnel, parce que tous les postes n'ont pas pu être remplacés. Il n'y a pas plus de personnel qu'il y a cinq ans.

M. Michael Wyssa : pour ce genre de projet, un préavis déposé au Conseil communal aurait été plus judicieux, avec une telle proportion d'heures effectuées et un prix qui frôle la limite du montant que peut dépenser la Municipalité.

M. Michael Wyssa : page 49, parc de la Violette. Ce parc est très bien, mais pas utilisable en plein été ou canicule, sans aucune zone d'ombre, avec seulement des buissons, sans arbre ni zone d'ombre. Un arbre devrait être planté, mais quand ? Le parc a déjà deux ou trois ans. Au parc en Rente, les arbres ne font pas beaucoup d'ombre, mais ils sont là et il faut qu'ils grandissent.

Mme Catherine Calantzis Robert répond qu'il n'est pas possible de planter des arbres qui apporteraient de l'ombre sur la place. En effet, le seul endroit se situe dans la pente, surélevée par rapport au chemin. Avec l'ensoleillement sur cette place-là, c'est impossible. Les places ont chacune leur particularité. Pas très loin, la place de Villars est très bien ombragée pour l'été, et la place de la Violette convient pour l'entre-saison. L'arbre qui doit être planté est un arbre fruitier et il ne fera pas d'ombre parce qu'il sera dans la pente.

M. Michael Wyssa, page 57, question 16, n'a pas réussi à comprendre le dernier paragraphe qui dit : « ...*La Municipalité a pour ambition d'harmoniser l'ensemble des aménagements du centre-ville. En raison du rejet du projet d'aménagement de la zone 20 par le Conseil communal, de nouvelles pistes de réflexion sont actuellement explorées* ». Il n'arrive pas à voir le rapport entre le préavis refusé et la place de la Gare. Il n'y a pas de lien entre ces deux endroits différents.

Mme Catherine Calantzis Robert : l'accent est mis sur la sécurité routière, pas sur les aménagements, c'est pourquoi le préavis a été refusé. L'aménagement proposé devait constituer un fondement pour tout ce qui allait être réalisé dans les différents lieux de la commune où existent des conflits entre piétons et voitures. L'objectif était de maintenir la couleur ou les motifs inversés, soit dans la zone 20, soit dans la zone 30 ; afin de garantir une cohérence pour les véhicules et les piétons dans les lieux où il y aurait des interactions. C'est dans cette optique que, si l'on opte pour cet endroit, il est néanmoins nécessaire de réfléchir à la manière dont on va procéder dans les autres endroits et à la gare, en particulier dans la zone 20, afin d'éviter ce problème de lisibilité, car en étant à un endroit, on se retrouve avec autre chose sur la route.

M. Michael Wyssa, page 59, question 23, archives communales : il y a un projet qui s'appelle OpenData, soutenu par la Confédération et certains cantons et qui permet de mettre à disposition les Data des collectivités publiques. C'est juste pour l'indiquer, si la commune décide d'ouvrir les archives à tout le monde.

M. Claude Rosset sera très bref. Mais il a une petite remarque à faire. La 1^{re} concerne le rapport de la commission de gestion qui mentionne que Mme Hausler a démissionné du Conseil communal, alors qu'elle est dans la salle.

Ensuite, dans les questions de la commission de gestion, on parle beaucoup des préavis avec des compléments d'installation, des nouveautés. Les membres de la commission de gestion font partie intégrante du Conseil communal. Ce serait bien à l'avenir que l'on intervienne dans le cadre du préavis pour apporter des aménagements complémentaires et autres et de ne pas le faire par le biais de la Cogest qui émet un certain nombre de vœux, etc. Cela amplifie notre travail de lecture et autres. Effectuez le travail quand il doit être fait, merci !

Mme Sandrine Perrudet : page 18, (préavis municipal no 01/2024) on nous parle d'un nouveau projet qui n'a pas été présenté au Conseil, est-ce qu'il y aura un

préavis présenté prochainement au Conseil communal par rapport aux modifications prévues ?

Mme Catherine Calantzis Robert : dans les discussions avec la Cogest, il est difficile d'être précis avec les dates, de même avec la commission des finances, et il n'aura pas fallu le mettre dans le rapport. Dans le 2^e préavis qui va suivre et qui prévoit la réalisation, c'est là-dedans qu'il y aura la finalité des solutions cherchées pour régler ce problème de mobilité.

Mme Sandrine Perrudet : *concernant les vœux de la Cogest, **réponse au vœu 7, place de jeux de la Plannaz***. La Cogest souhaite que la Municipalité réfléchisse à l'installation des jeux adaptés à la catégorie d'âges de 3 à 6 ans. La réponse de la Municipalité la laisse perplexe, quand elle dit que nous allons y réfléchir, alors que c'est un sujet débattu à maintes reprises. Peut-elle avoir une clarification ?

Mme Catherine Calantzis Robert : il y avait juste un ou deux jeux pour les tout-petits ; il n'a pas été prévu, sur le principe, de jeux pour les enfants de 3 ans. Suite à la discussion avec la Cogest, on essaie de regarder à quel endroit on pourrait poser de tels jeux. L'ambition est le remplacement du jeu d'eau à côté de la buvette, soumis au budget 2027 et accessible aux tout-petits.

Mme Sandrine Perrudet : avant tous ces changements, il y en avait des jeux pour les tout-petits. Avec ces rénovations, on a enlevé ce type d'aménagement et d'infrastructures pour cette catégorie de population, et c'est vraiment dommage ! À titre personnel, c'est clairement une problématique.

Mme Catherine Calantzis Robert en prend note.

Mme Arun Bolkensteyn : page 6, du rapport de la Cogest, le premier point négatif relevé par les gérants de la buvette est la communication qui est le point faible. Etonnée de voir quelquefois le drapeau en berne à la Buvette, elle s'est renseignée à la Cogest, qui lui a répondu que c'était pour indiquer l'ouverture et/ou la fermeture de la Buvette. Actuellement, ce système n'est plus utilisé. Si l'on devait y revenir, est-ce que cela ne serait pas plus simple de mettre un drapeau vert, quand elle est ouverte, par exemple ?

M. Julien Weibel : concernant la réponse à son préopinant au sujet du chemin de la Violette. Mme la municipale a dit que cela a été discuté en commission, avec la réponse en commission ; mais là, il est obligé de ne pas être d'accord, car à l'époque il avait encore le droit de faire des amendements avant d'avoir diverses interventions de juristes. La commission avait demandé la suppression d'un des deux chemins, ce qui a été fait et le remplacement de la haie vive par la plantation d'autres arbres, validé par le Conseil.

Mme Catherine Calantzis Robert : pendant la discussion, elle avait expliqué que cela ne servait à rien et que l'on n'arriverait pas à planter des arbres là le long. C'est un peu le problème de la cogestion. Ce sont des choses qui avaient été discutées et au moment de réaliser le projet, on ne peut pas planter des arbres à l'endroit envisagé. Il aurait fallu changer le projet.

M. Julien Weibel demande si le fait de ne pas pouvoir planter des arbres dans cet espace est une question de voisinage ou de possibilité réelle de planter des arbres ?

Mme Catherine Calantzis : les deux. Une discussion a eu lieu avec les voisins, pour leur expliquer que le fait de planter des arbres n'entamait pas la vue. Etant donné que le terrain est en pente jusqu'à leur maison, on avait pu montrer que cela ne gênerait pas. En revanche, comme cela a été dit dans le préavis, que l'on devait planter des arbres, à ce moment-là, on a décidé de choisir des endroits pour les compenser.

M. Julien Weibel : planter des arbres compensatoires, ce qui est sûr ils ne feront pas d'ombre sur cette place. Quand on dit qu'on ne peut pas planter d'arbres dans une pente, et que l'on regarde les forêts valaisannes, il est un peu surpris !

M. Pierre-André Dessarzin au nom de la Cogest, tient à remercier la Municipalité pour l'excellente collaboration ainsi que les services municipaux concernés. Maintenant, il veut revenir sur les réponses aux questions de la Cogest et notamment sur les questions 6, 7 ou 8. La commission est restée sur sa faim quant aux réponses, il lui a semblé que finalement c'était un peu embêtant de répondre. On laisse de côté et on dit voilà, la question a été posée. On y réfléchit et on en prend note et l'on répond partiellement, de manière lacunaire. Voilà comment cela a été interprété en commission de gestion. C'est dommage, par rapport au temps nécessaire pour rédiger ce rapport et on n'est pas satisfait à ce niveau-là.

Mme Patricia Spack Isenrich précise que ce sont des vœux pour lesquels la Municipalité a une semaine pour répondre et elle ne peut pas répondre dans le détail, de manière complète. Ces vœux seront repris dans le rapport de gestion 2026. Ils seront retranscrits et on fera l'analyse si la Municipalité a répondu ou non, en fonction de ce qui aura été fait en 2026. A ce stade-là, la Municipalité ne peut répondre aux questions, le délai est trop court. Vous souhaitez que l'on s'engage à réaliser des mesures de développement durable, mais c'est impossible dans le délai d'une semaine. La Municipalité en prend note et va voir comment mettre en œuvre les vœux.

M. Pierre-André Dessarzin remercie pour la réponse et en même temps, aussi l'assemblée pour ses diverses interventions qui permettront d'améliorer les différents rapports.

La parole n'est plus demandée ; la discussion est close et le président passe au vote sur ce préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE BUSSIGNY

- vu le préavis municipal n°05/2026 du 27 avril 2026,
- vu le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

et conformément aux dispositions légales, en particulier les articles :

- 93 a) à g) de la Loi sur les communes du 28 février 1956 (état au 1^{er} juillet 2013),
- 34 et suivants du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 (état au 1^{er} juillet 2006),
- 93 du Règlement du Conseil communal du 1^{er} janvier 2015

D E C I D E

D'adopter le rapport de gestion tel que présenté, de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2025 et à la Commission de gestion pour son examen de l'exercice 2025.

Résultat du vote : le rapport de gestion 2025 est accepté à une large majorité.

Mme la syndique s'adresse à la Cogest :

« Je voulais prendre quelques instants pour remercier la Commission de gestion pour le travail accompli durant cette année écoulée. Votre mission, nous le savons, est très exigeante. Elle ne se résume pas à quelques heures de réunion, elle commence bien en amont. Il faut choisir des sujets à analyser, décider où poser son regard, plonger dans le fonctionnement de notre administration, la comprendre pour suivre les processus et puis, identifier les points d'attention, poser les bonnes questions qui ne

sont pas toujours les plus simples. Elles se concluent par la rédaction d'un rapport toujours très sérieux, documenté, qui engage la responsabilité de la commission et nourrit le travail du Conseil communal. C'est un travail de fond, souvent discret, mais ô combien nécessaire. Une démocratie locale saine a besoin de ce regard extérieur, rigoureux, bienveillant, posé sur son administration. Vous êtes en quelque sorte les gardiens d'un bon fonctionnement institutionnel et nous vous en remercions sincèrement. Ce qui rend votre commission particulièrement précieuse, c'est aussi la manière dont vous travaillez ensemble. Vous êtes complémentaires dans vos expériences ; vous avez différentes sensibilités. Votre manière d'aborder les problèmes se ressent dans la qualité de vos analyses. Votre investissement, votre curiosité, votre intérêt pour le fonctionnement de notre commune, tout cela fait de vous une commission avec laquelle nous avons eu non seulement plaisir à collaborer, mais aussi à échanger. Car c'est bien de cela aussi que vous devez vous souvenir ce soir, au-delà du rôle formel de la commission, c'est une relation de confiance et de dialogue qui s'est construite et nous y tenons ! Alors, merci pour votre temps, votre rigueur et votre engagement au service de notre commune durant cette année et bien plus, durant cette dernière législature ».

Pose fraîcheur bienvenue de 10 minutes proposée par le président.

* * * * *

7. Préavis municipal n° 06/2026 relatif aux comptes communaux 2025

• Rapport de la Commission des finances

Le président appelle le rapporteur de la Commission des finances à prendre place et ouvre la discussion sur le préavis en question. Il passe la parole à

M. Roberto Freda pour une brève présentation. D'abord, le plus important pour une commune, c'est la marge d'autofinancement qui est d'un peu plus de 4 millions de francs. C'est elle qui nous permet de financer les amortissements obligatoires. La différence entre 4.1 millions et 1.5 million, c'est le montant des amortissements obligatoires ; chaque année, on doit amortir notre patrimoine administratif, par ex. une école. Pour rappel, en 2024, le résultat était négatif, avec une marge d'autofinancement positive mais insuffisante pour couvrir l'ensemble des amortissements. Pourquoi le résultat est très bon cette année ? C'est le décompte définitif de la péréquation intercommunale. Et juste pour mettre le focus, nous avons budgété 8 millions de rentrées. Et finalement, nous avons encaissés 12 millions. C'est une bonne nouvelle que M. Freda reçoit volontiers. Mais l'explication vient des bons résultats au niveau de l'ensemble des communes vaudoises, et notamment des personnes morales qui ont des sièges internationaux. Les communes qui hébergent des entreprises internationales ont reçu des surprises au niveau cantonal. Cette répartition revient à l'ensemble des communes, dont Bussigny.

Le 2° élément important sur lequel M. Freda insiste est la maîtrise des charges. Par rapport au budget, nous sommes bien en-dessous, et en comparaison, on est inférieur aux comptes de 2024. Non seulement on croît, mais on a la maîtrise des charges. M. Roberto Freda profite de remercier à son tour les chefs de service pour leur excellent travail. C'est l'état d'esprit qui a changé en essayant d'inculquer des principes, avec Minusio, entré en vigueur et dont on voit déjà les effets sur le résultat de 2025. C'est intéressant de voir ce qui a de l'influence sur les comptes communaux. Concernant l'encaissement des impôts, nous avons encaissé 39 millions et dépensé 30, soit un solde positif de 9 millions uniquement pour cette activité communale. Malheureusement, en second lieu, c'est le canton

qui établit sa facture sociale : le nombre d'habitants × le coefficient, ce qui fait 14 millions, sans aucune possibilité d'influencer ce chiffre.

Le 3^e élément : tout ce qui est intercommunal, sans aucune influence, en ce qui concerne la mobilité, les transports, la police... la péréquation entre en jeu dans ce contexte-là. L'addition de tout cela fait que les résultats sont positifs (épurés, hors imputations internes). Il estime intéressant de partager ces quelques considérations et écoute volontiers pour les questions.

M. Claude Rosset : c'est regrettable, regrettable, et encore regrettable ! Nous n'avons pas reçu les comptes dans les délais fixés par la loi. Chacun a formulé un serment d'appliquer la loi, et la Municipalité ne l'applique pas ! Il ne sait pas quelle excuse la Municipalité va trouver, c'est lamentable que l'on n'ait pas reçu les comptes dans les délais. Il les a reçus le 2 juin, alors que l'on doit les recevoir au 31 mai. Si la Municipalité n'a pas de réponse à donner, ce n'est pas grave, c'est un simple constat !

Mme Petra Skaloud veut répondre à M. Claude Rosset, après une explication qu'elle a reçue, selon laquelle la poste ne passe pas tous les jours. Elle a constaté que le courrier n'est pas distribué vraiment tous les jours.

M. Vincent Bezençon : malgré une croissance démographique énorme induite par une politique d'urbanisation un peu « lourdaude », dont la Municipalité a hérité, malgré les incertitudes conjoncturelles et certaines réformes cantonales, la Municipalité a su tout au long de cette législature maîtriser les comptes avec diligence et discipline. Malgré un équilibrage difficile entre recettes et dépenses, notre Municipalité, sous le leadership de notre syndique Patricia Spack Isenrich, a su assurer une politique ouverte de services publics et engager une politique qui, malgré les doutes, les embûches et les contraintes, a été menée à la satisfaction de la population, en témoigne le résultat des urnes. Au nom du PSIG, il tient à témoigner notre reconnaissance à vous et à l'ensemble du travail réalisé par le personnel communal. Être au service du public n'est pas un travail comme un autre, c'est quelque chose de plus grand. C'est le ciment de notre communauté, le joint de notre vie sociale. Une plus-value qui n'apparaît pas sur les bilans, mais qui est le meilleur investissement que l'on peut faire. Car ces dividendes sont de permettre à toutes et à tous de mener une vie qui n'est pas vide de sens, une vie qui nous laisse du temps à partager avec nos proches, qui nous laisse rire, manger, aimer et créer... Revenons aux comptes et à ce titre, il tient à saluer Monsieur Freda. A ce jour, il n'a pas voté pour lui à deux reprises déjà, mais au sein de la Cofin, il a pu apprécier la rigueur et le sérieux avec lesquels il a assumé sa fonction, sachant privilégier l'intérêt général à la doctrine partisane. N'en déplaise à certains !

Les comptes 2025, comme ceux des années précédentes, montrent que, dans la législature à venir, notre Conseil devra prendre ses responsabilités. Durant ces dix dernières années, le Conseil a voté de nombreuses constructions et de nombreux investissements inhérents à celles-ci. Ce Conseil devra dorénavant prendre les décisions nécessaires pour garantir à cette nouvelle ville du 21^e siècle les recettes suffisantes pour en assurer la prospérité. Ce qui nous rassemble ici, toutes et tous, c'est que nous sommes de bons patriotes. Nous voulons toutes et tous que la ville aille bien et que sa population puisse s'épanouir sereinement. Nous saurons donc prendre et assumer des décisions qui iront dans le sens de l'intérêt général. En plus des enjeux courants, il en reste un qui est majeur. Ces derniers temps, il a beaucoup été question de réarmement en Europe de l'Ouest. Des dépenses importantes ont été décidées, afin de se prémunir d'une invasion russe. Combien même en quatre ans ou douze ans, selon comment l'on compte, le front a finalement peu bougé ; les bourses se sont déliées avec aisance.

Cependant, une autre menace, bien dangereuse aussi, et bien plus proche, puisqu'elle est à nos portes et tue déjà, reste une sorte de tâche aveugle dans les bourses du législateur : c'est le changement climatique. Les températures que nous vivons ne sont pas la nouvelle norme ; le processus peut être corrigé et combattu si nous nous mobilisons à tous les échelons. De même que nous investissons et adaptons notre économie pour nous protéger des Russes, de même nous devons nous réarmer massivement contre le changement climatique qui menace tous les jours...

M. Roberto Di Capua rappelle à l'ordre l'interlocuteur en lui disant que les interventions doivent être consacrées aux comptes. De près ou de loin, c'est lié, mais il demande à M. Bezençon de rester concis et en liens avec les comptes.

M. Vincent Bezençon s'excuse de s'être un peu emballé dans son discours. Mais cela reste des dépenses importantes que l'on va devoir faire. C'est en agissant aujourd'hui et maintenant que nous pouvons assurer à nos descendants un avenir meilleur, si tant est qu'un jour la Russie parvienne à envahir l'Europe. Que nous restera-t-il à défendre, si ce n'est un désert de montagnes ?

M. Roberto Freda, en réaction à la remarque de M. Claude Rosset : le Greffe a envoyé les comptes le vendredi 29 mai pour arriver effectivement le lundi 1^{er}.

Monsieur le président passe à la revue des comptes et donne la parole à

M. Marcel Berdoz, page 28, compte **114.4354** – ventes de véhicules d'occasion : après l'achat d'une nouvelle nacelle, par préavis, qu'a-t-on fait de l'ancienne nacelle ? Rien n'étant mentionné dans les comptes. A-t-elle été revendue ou jetée à la poubelle ?

M. Éric Zingre répond que la nouvelle nacelle faisait partie d'un préavis. L'ancienne nacelle a été reprise. Et puis cela fait partie du préavis, mais pas dans ce compte-là. Elle a été revendue en 2026 et ne figure pas dans les comptes 2025. Ce compte-là, c'est le compte du développement durable. Le véhicule dont il est question a été acheté pour les employés qui se déplacent sur le territoire communal, mais il n'a pas été beaucoup utilisé ; car il ne convenait pas. Il a été revendu. Ce compte-là concerne uniquement les véhicules achetés par le développement durable.

M. Claude Rosset : page 33, compte **182.3667.05** - Plan de mobilité du personnel Il demande des explications, n'ayant pas très bien compris à quoi cela sert.

M. Eric Zingre : il s'agit d'un plan de mobilité mis en place depuis quelques années au sein de l'Administration. Les personnes qui viennent en véhicule paient un macaron au même titre que la population pour parquer sur une place publique ou sur une place privée de l'administration. Le produit de cette vente de macarons va sur un fonds destiné à servir des subventions assez comparables à celles que l'on offre à la population : réduction sur abonnement de transport public, achat d'un vélo, etc.... C'est un plan de mobilité qui incite les gens à venir en transport public et qui fait payer ceux qui viennent en voiture, la même chose que pour la population.

M. Claude Rosset : même page, compte **182.3667.06** – Subv. Service vélos par l'atelier mobile by Karl.

S'agit-il des vélos qui appartiennent à la commune, qui sont en service ? Ou est-ce encore une prestation accordée au personnel ? Pourquoi ne pas la fournir à toute la population ?

M. Éric Zingre : c'est une subvention réservée au personnel et non à la population.

M. Claude Rosset : finalement, si l'on prend toutes ces subventions allouées au personnel, pour certains qui ont déjà un 14^e salaire, cela équivaut à un 15^e.

M. Eric Zingre : ce compte est complètement équilibré. C'est le revenu des macarons qui revient au personnel. Il n'y a pas d'influence sur les comptes généraux de la commune. Ce sont uniquement les macarons achetés par le personnel qui alimentent ce fonds et non les macarons des citoyens qui sont attribués à un autre compte. Le prix est le même, les macarons se ressemblent. Mais ce sont vraiment des comptes séparés. La participation du personnel revient au personnel sous forme de subvention. Aucun lien avec l'argent des impôts.

M. Claude Rosset ne change pas de point de vue et dit que lorsqu'il travaillait, il devait payer sa place de parc. On ne l'a jamais remboursé. Ce sont des fonctionnaires qui paient un abonnement et on leur donne une subvention. Il est assez perplexe, par rapport à ce système.

M. Claude Rosset : page 68, compte **450.3526.13** – *Traitement papiers et cartons*. Au budget : 17 000 francs mais une facture à zéro. Selon les explications à la Cofin, on n'a pas reçu la facture. Va-t-on la recevoir ? Nous avons changé de prestataire pour nos déchets. Il aurait préféré cela comme réponse. Le nouveau prestataire ne facture-t-il pas les cartons ? Y a-t-il deux mots à dire là-dessus ?

Mme Catherine Calantzis Robert confirme ne pas avoir reçu de facture pour cette prestation-là. A-t-elle été compensée par ce que l'on touche ? Elle ne sait pas.

M. Claude Rosset : va-t-on recevoir cette facture ou non ? telle est la question ? Et dans quel compte ?

Mme Calantzis Robert : nous saurons en 2026 s'il y a eu rétrocession ou non.

M. Marcel Berdoz, page 94, compte **3320**, *amortissements supplémentaires*. Dans les comptes, la somme de 645 562 francs, par comparaison, en 2024 : 186 768 francs. Que sont ces amortissements supplémentaires ?

M. Roberto Freda : répond que ce compte contient tous les investissements qui sont prélevés directement sur les réserves (compte de bilan 9281, 9282) et qui sont prévus dans les préavis. En contrepartie, on les retrouve dans les comptes 4809 (prélèvement sur les réserves). Ces écritures n'ont pas d'impact sur le résultat. Cela concerne le cumul de 8 préavis, avec notamment le préavis 16/2023 pour les WC publics à la Plannaz. L'autre montant important concerne la réfection de Mochettaz (5/2022). Ce sont des distinctions comptables qui sont faites, car cela ne concerne pas les mêmes comptes.

M. Urbano Zanardi : dans la présentation des dernières années, il y avait une page où étaient présentés qui payaient les impôts à Bussigny, selon les tranches de revenus. Est-ce que cela a été omis ? Est-ce une volonté politique ? Quand on indique le montant d'impôt par habitant, cela ne veut strictement rien dire.

M. Roberto Freda : cette question a été initiée à la commission des finances. Ensuite, elle revenait régulièrement. Ce calcul-là, ce complément d'information, était mentionné, à l'époque, par M. Gisclon, l'ancien boursier. Effectivement, on n'a pas repris ce tableau.

M. Urbano Zanardi : est-ce que le pourcentage de 20 % de contribuables de Bussigny qui paient tous les impôts de Bussigny est toujours valable ?

M. Roberto Freda n'a pas présentement cette statistique.

M. Urbano Zanardi : on fait des dépenses, mais ce n'est que 20 % des contribuables qui paient tout ça. Ce serait bien que l'on sache qui paie les impôts à Bussigny.

La parole n'est plus demandée; et avant de passer au vote, le président invite le rapporteur de la Commission des finances à lire les conclusions. M. Aurélien Jaques indique que les conclusions de la commission sont les mêmes que celles du rapport. Il le fait pour la dernière fois, car il quitte la présidence de ladite commission.

M. Aurélien Jaques tient à remercier la Municipalité pour la qualité et la transparence des échanges. Il remercie également tous les membres de la Commission des finances pour leur engagement, leur sérieux et la qualité des débats, même lorsque nos avis ont quelquefois divergé. Les discussions ont été constructives et respectueuses. Merci aux collaboratrices et collaborateurs de la commune pour leur disponibilité et leur professionnalisme. Leur précieux travail a permis d'exercer notre mission dans les meilleures conditions. Les années à venir seront peut-être un peu plus exigeantes sur le plan financier, mais il souhaite que cet esprit de dialogue, d'ouverture et de respect continue d'animer les travaux de la commission. C'est en échangeant et en sachant parfois faire des compromis que nous avançons dans l'intérêt de notre commune. Il réitère ses remerciements à toutes et tous pour ces belles années de collaboration et souhaite plein succès pour la suite.

Le président passe au vote sur le préavis n° 06/2026 en relisant les conclusions :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BUSSIGNY

- vu le préavis municipal n° 06/2026 du 27 avril 2026,
- vu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier le préavis,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

D E C I D E

1. d'accepter les comptes 2025 tels que présentés dans le préavis n° 06/2026;
2. de donner décharge à la Municipalité pour la gestion financière de l'année 2025.

Résultat du vote : le préavis n°06/2026 est **accepté**, à une large majorité.

Parole à Mme la syndique, pour clore ce point de l'ordre du jour :

«Je souhaiterais m'adresser aussi à la Commission des finances. Permettez-moi de vous transmettre, à toutes et tous, mes remerciements les plus sincères pour le travail effectué. C'était un travail considérable, accompli avec brio durant cette année. La Commission des finances s'occupe aussi de manière particulière de notre fonctionnement institutionnel. Son rôle est à la fois technique, mais aussi stratégique. Il faut analyser le budget, éplucher des comptes, examiner les préavis, avant qu'ils soient présentés au Conseil communal. C'est un travail qui demande beaucoup de rigueur, de responsabilité, de disponibilité et de réelles capacités à s'approprier des dossiers assez complexes. Derrière chaque chiffre, il y a une réalité concrète, un projet, un service, un engagement envers notre population. C'est précisément le rôle de la Commission des finances de s'assurer que ces réalités soient faites avec sérieux, cohérence, avant que le Conseil communal, qui a toujours le dernier mot, se prononce. Votre avis n'est pas une formalité ; il contribue à une prise de décision mieux informée, mais en ce sens, c'est un maillon essentiel de notre démocratie communale. C'est un travail exigeant, nous en sommes pleinement conscients ; il ne se fait pas en quelques heures et suppose un investissement réel tout au long de l'année. C'est pourquoi on tient vraiment à vous remercier pour cet engagement qui compte à nos yeux. Là aussi, ce qui me touche, c'est la manière dont vous avez su travailler ensemble, malgré vos différents horizons, des sensibilités et des expériences variées. C'est précisément la diversité, la mise en service de l'intérêt commun qui donne toute sa valeur à vos travaux. Merci pour votre temps, votre sérieux et votre dévouement au service de notre commune. Merci aussi au Conseil communal pour sa confiance d'avoir validé les comptes 2025 ».

8. Réponse municipale au postulat « Pour l'amélioration des infrastructures d'accueil en montagne pour les écoles de Bussigny » déposé le 20 juin 2025 par M. Michael Wyssa

M. Michael Wyssa remercie la Municipalité pour la réponse à son postulat, qui est très intéressante et ouvre de nombreuses perspectives pour l'accueil futur de nos élèves à la montagne. Il constate que Bois-Gentil approche de sa capacité maximale, et qu'il sera nécessaire de trouver des solutions vu le nombre croissant d'élèves à Bussigny. Le seul léger point d'insatisfaction concerne le manque de projections chiffrées pour l'avenir, car seules des données actuelles sont disponibles, sans indication sur l'évolution à venir. Il s'interroge sur la manière de faire pour faire monter toutes les classes sur toutes les années et concrétiser ces projets.?

Petite anecdote : en 1969, ils ont acheté un chalet, avec un terrain, devant, dans quelques années peut-être constructible. Avec une valeur intéressante. Pas pour cette législature, mais celle d'après... Encore un grand merci pour votre réponse !

Par le vote de l'Assemblée, la réponse est acceptée à l'unanimité.

* * * * *

9. Postulat de Mme Sandrine Perrudet « Postulat retour vers la bibliothèque : pour l'étude de la mise en place d'une boîte de retour de livres accessible 24/24 pour la bibliothèque de Bussigny ».

Mme Sandrine Perrudet explique que pour rendre un livre emprunté à la bibliothèque, il faut y aller durant les heures d'ouverture, en fonction des horaires scolaires. La bibliothèque est fermée quand l'école est ouverte. Elle demande à la Municipalité de faciliter l'accès par un dispositif de boîte de retour qui permettrait de retourner ses livres 24/24. Ce serait un moyen de motiver les gens à emprunter davantage en éliminant la contrainte horaire, de réduire le retard des retours et les pénalités. L'attractivité de la bibliothèque serait ainsi améliorée. Il doit exister des solutions qui permettent de sécuriser un tel système. La boîte de retour devrait être protégée d'éventuelles incivilités.

Mme Patricia Spack Isenrich estime cette proposition intéressante et n'est pas contre que ce postulat soit renvoyé à la Municipalité, afin qu'elle étudie la question et revienne avec une réponse.

M. Alexandre Mayor s'oppose à ce postulat, non pas parce que l'idée est mauvaise ou mal intentionnée au contraire, mais il pense qu'elle est superflue. Cela participe de la société actuelle où l'on ne veut plus aucune contrainte, plus d'horaire, où chacun doit décider de tout et être roi dans tous les domaines qu'il souhaite. Il y a des horaires et ils sont déjà assez étendus. Il y a un non-sens pour lui important : les gens ont de la peine à restituer les documents, mais pas à les emprunter, puisqu'il faut bien aller à la bibliothèque quand elle est ouverte, pour les emprunter. Les horaires ne sont pas si problématiques, étant donné que Mme Sandrine Perrudet n'en parle pas dans son postulat. C'est un problème qui découle de l'organisation personnelle, et il pense que nous n'avons pas besoin de ce postulat. Il en appelle à le rejeter.

Mme Sandrine Perrudet confirme : la problématique est que des gens empruntent, mais ne restituent pas. Des livres sont empruntés pendant des mois et des mois. Les utilisateurs n'y ont par conséquent plus accès.

Mme Muriel Katz n'est pas sûre que mettre une boîte inciterait à les ramener. Ce qu'elle déplorerait, c'est que la bibliothèque devienne une sorte de self-service.

Pour elle, une bibliothèque est d'abord et avant tout un lieu de rencontre. Un lieu où l'on rencontre quelqu'un qu'on connaît ou pas... Ce qu'elle souhaite pour cette bibliothèque, qui est formidable, c'est de multiplier les occasions de se rencontrer à Bussigny.

La parole n'est plus demandée ; le président passe au vote.

Résultat du vote : le postulat est renvoyé à la Municipalité.

* * * * *

10. Interpellation de M. Sandro Quaglia et consorts : « Sensibilisation de la population au frelon asiatique »

M. Sandro Quaglia est invité à relire les questions de son interpellation, auxquelles Mme Catherine Calantzis Robert répond :

Question : *La Municipalité envisage-t-elle de mettre en œuvre une campagne d'information et de sensibilisation concernant le frelon asiatique, comparable à celle menée pour le moustique tigre ? (voir le flyer reçu dernièrement)*

Réponse : Nous allons faire une communication, mais pas exactement la même que pour le moustique tigre où il y avait de l'affichage dans les quartiers. Ce n'est pas prévu avec le frelon asiatique. Lorsqu'il y a un signalement dans un quartier, on va regarder chez les personnes du quartier en question. En cas d'absence, on dépose une lettre et le flyer. Par la suite, nous allons pouvoir repasser et contrôler les jardins privés pour être sûrs qu'il n'y a pas des endroits propices à la prolifération des moustiques tigres. Concernant le frelon asiatique, il y aura une publication au pilier public qui expliquera à quoi ressemble un frelon asiatique comparativement à un frelon indigène, avec une illustration sur les nids primaires et secondaires. Il sera indiqué où se rendre pour les signaler. La campagne commence début juillet 2026 et sera aussi sur les réseaux sociaux et les totems.

Question : *La Municipalité suit-elle l'évolution de la présence du frelon asiatique sur le territoire communal ?*

Réponse : Oui, c'est recensé. L'année dernière, une dizaine de nids de frelons ont été détruits et cette année, il y a eu deux signalements, mais on a trouvé qu'un seul nid. Il y a un formulaire qui doit être complété et transmis au Canton. Lors de chaque signalement, le Canton transmet l'information afin que l'on puisse aller contrôler l'endroit en question.

Question : *Des observations ou des nids ont-ils déjà été signalés à Bussigny ou dans es environs immédiats ?*

Réponse : voir réponse ci-dessus.

Question : *Prévoit-elle de communiquer auprès de la population sur les moyens d'identifier cette espèce et de la distinguer des espèces indigènes ?*

Réponse : Sur le prochain totem.

Question : *Entend-elle diffuser des informations pratiques indiquant à qui signaler une observation, quelles démarches entreprendre et quelles précautions respecter ?*

Réponse : Sur le signalement : c'est un site du Canton, avec un QR et l'adresse où une personne qui voit un frelon asiatique doit le signaler. Ensuite, les employés de la voirie peuvent venir vérifier, chercher et trouver le nid. Une personne de la voirie a les compétences pour intervenir et détruire les nids avec le matériel adéquat.

Question : *Une collaboration avec les services cantonaux compétents ou les associations apicoles est-elle envisagée ou déjà en place afin de renforcer cette sensibilisation ?*

Réponse : pour les services cantonaux, oui. Mais pour les associations apicoles, comment communiquer directement avec elles ? Le frelon asiatique s'attaque aux ruches. C'est bien dans les ruchers que le danger est le plus élevé. Mme la municipale va se renseigner comment envisager une collaboration avec les sociétés apicoles et donner l'information lors du prochain conseil.

11. Interpellation de Mme Arun Bolkensteyn – une commune qui grandit, mais des services CFF qui rétrécissent

Mme Arun Bolkensteyn déclare en introduction : Depuis la fermeture des guichets de la gare de Bussigny, il y a bien une décennie, la gare de Bussigny était équipée de deux distributeurs de billets CFF, l'un sur le quai principal (voies 3 et 4) et l'autre à côté de l'entrée de l'actuel Migrolino (soit l'ancienne gare). Et vous l'avez constaté, il y a deux semaines jour pour jour, le distributeur sur le quai principal a été supprimé avec la mention « Ne sera pas remplacé ». Elle passe directement aux questions.

- 1) La Municipalité a-t-elle été consultée par les CFF avant la suppression de ce distributeur de billets ou à tout le moins été informée en amont ?
- **Non.**
- 2) La Municipalité pourrait-elle solliciter des CFF des statistiques concernant l'utilisation et les éventuelles pannes de ces distributeurs ?
- **Oui, pourquoi pas.**
- 3) Tout le monde ne disposant pas d'un abonnement général et compte tenu aussi de la fracture numérique, la Municipalité considère-t-elle qu'un seul distributeur de billets est suffisant pour une gare d'une commune de 12'000 habitants ?
- **Non, il paraît important d'en avoir plusieurs, en tous cas deux.**
- 4) La Municipalité est-elle disposée à intervenir auprès des CFF pour demander le retour de l'automate sur le quai principal ?
- **C'est déjà fait, la lettre est partie cette semaine.**
- 5) Ni les T-L, dont la commune est actionnaire, ni les MBC, avec lesquels la commune a conclu un contrat de prestations, n'exploitent actuellement de distributeurs de billets en gare de Bussigny et leurs chauffeurs n'en vendent pas ou plus. Néanmoins, si les CFF devaient refuser de remettre un second distributeur, la Municipalité pourrait-elle intervenir auprès des tl et/ou des MBC afin que ces compagnies remédient aux carences de l'ancienne régie fédérale ?
- **Non, mais M. Zingre explique pourquoi. Les distributeurs CFF permettent d'acheter des billets valables pour les réseaux bus, pour Mobilis. En revanche, on ne pourrait pas acheter un billet pour Berne ou Zurich à partir d'un distributeur des tl ou MBC. Cela ne compenserait pas les distributeurs CFF, raison pour laquelle on va insister auprès des CFF, pour qu'ils réinstallent un distributeur sur le quai.**

Mme Arun Bolkensteyn remercie pour les réponses données et demande si l'on pourrait obtenir un complément d'information au prochain Conseil, en cas de réponse des CFF, suite au courrier envoyé cette semaine ?

M. Eric Zingre répond qu'il la tiendra au courant et qu'il va essayer d'avoir des statistiques telles que Mme Bolkensteyn les a demandées.

* * * * *

12. Interpellation de M. Cédric Cagnazzo et consorts : « Départ/arrêts de trois chefs de service en moins de six mois : simples coïncidences ou signal d'alerte pour l'administration communale ? »

M. le président prie M. Cagnazzo de caviarder les noms et de ne pas indiquer les dicastères, dans l'interpellation, avant de la transmettre au Greffe.

M. Cédric Cagnazzo indique qu'il n'y a pas de nom, mais seulement des titres et fonctions.

Le soussigné et plusieurs conseillers communaux se posent la question ci-dessus et en titre. Est-ce une simple coïncidence ou un signal d'alerte pour l'administration communale ?

Mme Patricia Spack Isenrich le remercie pour l'intérêt porté à la gestion des ressources humaines. Mais elle rappelle toutefois que la Municipalité ne peut pas communiquer d'informations individuelles relatives à des membres du personnel. La Municipalité ne peut pas entrer dans les détails de situations personnelles, de procédures internes ou de situations particulières concernant des collaboratrices ou des collaborateurs de l'administration. Cette réserve s'impose en particulier en regard du secret de fonction auquel la Municipalité et l'Administration sont tenues. Il en va de même quant aux exigences de protection de la personnalité, à la confidentialité des données personnelles et au bon fonctionnement des services communaux. Ces principes empêchent la Municipalité de divulguer des renseignements qui permettraient justement d'identifier directement ou indirectement des personnes concernées ou de porter atteinte à leurs droits. Cela étant, Mme la syndique dit qu'elle essaiera de répondre à cette interpellation et qu'elle examinera comment elle pourra y répondre.

M. Cédric Cagnazzo réplique que la question est d'ordre managérial et organisationnel.

Mme Patricia Spak Isenrich va répondre, mais il y a peut-être une discussion à avoir avec la Commission de gestion. La gestion du personnel est une prérogative de la Municipalité. La commission de gestion, quant à elle, ne peut pas aller dans le détail.

Le président complète en disant que la Municipalité verra comment elle peut répondre à ces questions.

* * * * *

13. Interpellation de M. Alexandre Mayor : « De la perception des impôts »

Le président rappelle à M. Alexandre Mayor que l'on ne fait pas un pré-débat en lui passant la parole.

M. Alexandre Mayor dit qu'il va réjouir l'ensemble de ce Conseil en retirant son interpellation. Une fois n'est pas coutume. Ceci non pas en raison du fait que les réponses données dans les communications de M. Freda l'auraient satisfait, mais parce qu'au vu des discussions, on ne peut pas aller plus loin. Il tient néanmoins à faire quelques remarques. Il n'est pas satisfait des réponses de M. Freda. Le désaccord est celui de la compétence. Si l'on se base sur la Loi sur les communes, il est d'accord avec Mme Bolkensteyn pour dire que la décision prise par la Municipalité de transférer la perception de l'impôt par le Canton, est de la compétence du Conseil communal, et non pas celle de la Municipalité. Il souhaiterait que la Municipalité se renseigne pour donner un éclaircissement au prochain Conseil sur ce point. Car ce qui le dérange, c'est que dans l'éventualité où c'est bel et bien une compétence du Conseil communal, ce qui devra être tranché, mais que la Municipalité, comme cela a été annoncé, n'a plus d'employé/e formé/e pour percevoir les impôts, peut-on vraiment penser que le Conseil pourra se prononcer en toute liberté lorsqu'il votera l'Arrêté d'imposition ? Évidemment, non ! Parce que la Municipalité nous dira que nous n'avons pas d'autre choix. Nous devons l'accepter car il n'y aura plus de personnel compétent. On voit venir cela et ce serait inacceptable à son sens. Dans l'intervalle, il demande que la Municipalité, en attendant de savoir qui est réellement compétent dans ce dossier, engage ou tente toujours d'engager le personnel nécessaire afin de continuer à pouvoir percevoir les impôts communaux au nom, non seulement du bon fonctionnement de la commune, mais également du respect des institutions.

Le président prend note que l'interpellation de M. Alexandre Mayor est retirée.

14. Interpellation de M. Cédric Cagnazzo : « Arbres, PME et sécurité des piétons, pourquoi maintenant ? Les priorités de la Municipalité après les élections communales »

M. Cédric Cagnazzo : plusieurs entreprises dont une des plus anciennes entreprises familiales, présente sur la commune depuis 50 ans, avaient du stockage sur le domaine public. Certes, on admet cette demande, mais on conteste un peu la manière. Cette demande a été faite après les élections communales, sans aucune discussion possible et avec fermeté. Les racines des arbres sont plus importantes que les PME, on l'a vu avec de plus en plus de départ de PME de la commune. Cependant, il pense que la sécurité des piétons est autant importante si ce n'est plus importante que les racines d'arbres; Il n'y a pas de trottoirs au croisement de la rue de l'Industrie, mais une école avec des jeunes. Le problème provient du délai très court. Quelle est la priorité par rapport à la sécurisation des piétons ?

Mme Catherine Calantzis Robert va répondre en détail à toutes les questions au prochain Conseil.

* * * * *

15. Propositions individuelles et divers

M. Marcel Berdoz a une question à propos d'une somme de 2 500 francs pour l'USL et à ce jour, l'USL n'existe plus, n'est plus en activité. Peut-on avoir des explications concernant la suite des événements en relation avec l'USL ?

M. Roberto Freda : pour essayer de trouver une solution, de nombreux contacts ont été pris avec le comité démissionnaire. Le but est que les sociétés sportives puissent aussi avoir connaissance des comptes. Cette démarche est en cours. Une personne a pris la décision de reprendre tout cela pour clore définitivement cette situation. Il faut un peu de temps pour que la situation se débloque définitivement, cette année encore...

M. Bernard Oguey rappelle que le Chœur d'hommes l'Espérance, dont il fait partie, a animé avec joie et bonheur la séance d'assermentation du 24 juin. Le chœur d'hommes fête cette année son 150^e anniversaire. Nous avons déjà eu la soirée au mois d'avril, un concert au mois de juin avec l'Campagnoli. Il y aura encore une manifestation à Bussigny, à la Grande salle, avec Nathanaël Rochat, le 3 octobre. Pour ceux qui sont intéressés, il reste encore des places à Fr. 55.- prix unique. C'était une page de publicité.

M. Roberto Freda a profité de faire une rapide recherche pour répondre à M. Zanardi. Les données disponibles concernent 20 % qui ne paient pas d'impôt. Le pourcentage articulé se rapporte à ceux qui ne paient pas. Selon l'exemple, sur 3 contribuables dans notre village, il y en a deux qui ne paient pas. Deuxième correction, sur l'affirmation de M. Rosset, il n'y a pas de 14^e salaire pour les employés communaux.

M. Urbano Zanardi redit qu'il y a que 20 %, à partir d'une certaine tranche, qui paient pratiquement tous les impôts, parce qu'il y a beaucoup de contribuables qui paient des impôts mais qui paient très peu. Le tableau dans les anciens comptes montraient très bien que la tranche moyenne et élevée payaient toute la part des impôts.

M. Roberto Freda : Non.

M. Urbano Zanardi : Alors publiez-le et on verra bien qui aura raison !

M. Roberto Freda : En ayant fait rapidement un calcul sur son téléphone, avec les comptes publiés de 2022, ce sont 80 % qui paient 40 % des impôts et 20 % qui paient le reste.

M. Didier Weibel, au sujet de la borne à l'entrée du parking, y a-t-il une règle concernant cette borne ? Il s'est bien fait avoir ce soir pour venir à la séance.

Mme Paola Kaeslin est informée, mais ne sait pas pourquoi elle ne fonctionne pas. Une personne a déjà posé cette même question.

* * * * *

Pour terminer cette soirée et avant de lever la séance, le président du Conseil tient à saluer les élus sortants et les invite un à un à venir chercher le cadeau en guise de remerciements pour les années d'implication dans la vie bussignolaise :

Avec 5 ans d'ancienneté (élus en 2021) :

Au PSIG : Nathan Broquet – Georges Dos Santos – Edward Farmer et Philippe Mivelaz,
et à l'EC : Christophe Jolimay – Olivier Savary et Romain Zünd ;

Avec 10 ans d'ancienneté : (élus en 2016)

A l'EC : Pierre-Albert Jaques, Giovanni La Rocca et
à l'UDC : Manuela Hausler et Nicole Sapin ;

Avec 15 ans d'ancienneté (élu en 2011)

A l'EC : Dinand Reesink

Avec 20 ans d'ancienneté (élus en 2006)

Au PSIG : Marcel Berdoz, Walter Keller, Francine Mingard,
A l'EC : François Marchon, Hans Ulrich Frey, David Rey

Avec 28 ans d'ancienneté

A l'UDC : Claude Rosset, élu en 1998, 2001 à l'EC, puis UDC en 2011, 2016, 2021
(mais avant pendant 7 ans au CC de Lausanne (1982-1989))

Sous les applaudissements nourris de l'Assemblée, M. Alexandre Mayor, président du groupe UDC, prend la parole pour un

Discours d'hommage à M. Claude Rosset

« Cette séance qui clôt la présente législature marque pour certains la fin d'un engagement politique et, pour une personne en particulier, elle constitue l'achèvement de toute une carrière.

Cher Claude, le terme de carrière n'est pas exagéré quand on sait que tu es entré au Conseil communal de Lausanne en 1977, que tu l'as quitté en 1989 après avoir été candidat à la Municipalité de la capitale vaudoise, et que tu as ensuite intégré le Conseil communal de Bussigny quelques années plus tard, où tu as siégé de manière ininterrompue de 1998 à aujourd'hui, ayant toujours été réélu. C'est donc pour toi une page de 40 années de vie politique qui se tourne.

Au vu de cette longévité, ton départ ne peut pas passer inaperçu, de la même manière que tu n'auras laissé personne indifférent... Il est vrai qu'on ne peut pas dire que tu n'aies pris la parole qu'en de rares occasions ; on ne peut pas dire non plus que tes interventions aient été caractérisées par une douceur berçante ; on peut encore moins dire que tu aies contribué à raccourcir les séances, surtout les soirs de budget, à tel point qu'on a songé à te fournir une chaise haute pour que tu sois plus confortable au micro au moment d'examiner compte après compte et de déposer amendement sur amendement !

Cette assiduité à la tribune, pour être maintenant un peu plus sérieux, est due au fait que tu es un homme combatif et de convictions. A ceux qui te reprochent d'être passé d'un bout à l'autre de l'échiquier politique, qui disent en somme que la preuve que tu as changé est que, devant le carrousel politique, tu n'es plus devant le même cheval de bois, tu peux rétorquer, à la suite de Charles Péguy : « ce sont les chevaux de bois qui ont tourné ». Se plonger dans tes

archives et relire notamment des coupures de presse de l'époque l'attestent très clairement : les positionnements des partis ont changé, pas tes combats.

Des années durant, tu t'es engagé pour défendre les travailleurs, la classe moyenne, le pouvoir d'achat, le mérite, la liberté individuelle, tout vrai projet bien conçu du début à la fin et les générations futures, sans jamais agir par intérêt personnel.

Tu as acquis ce que tu aimes appeler de la « bouteille politique », qui a fait de toi un adversaire redoutable, tant lors des séances du Conseil communal que lors des négociations entre partis. Tu as fourni un travail certainement inégalé, révélant ton sens du service et de l'engagement, en mettant à profit tes nombreuses connaissances dont tu as aussi fait bénéficier plusieurs présidents du Conseil ou membres du bureau, quelles qu'aient été leurs étiquettes politiques, au nom du sérieux dû à nos institutions, mais aussi par humanité, ce qui montre qu'il ne faut pas s'arrêter toujours aux apparences et que l'être humain est toujours plus complexe qu'on ne le croit. Malgré le temps qui a passé, tu ne t'es jamais découragé, tu as conservé une vivacité d'esprit et une mémoire affûtée qui forcent l'admiration.

Toutes ces compétences auraient pu te porter dans de plus hautes sphères, mais la vie fait que ta carrière professionnelle, pour laquelle tu t'es également beaucoup investi, est passée avant le reste.

A l'heure de ton départ, certains se réjouissent sans doute ; qu'ils se méfient : il se pourrait bien que tu gagnes un autre siège, un peu plus loin, juste au fond de la salle, dans le public. On t'entendrait alors moins, mais je suis sûr que tes hochements de tête et tes yeux levés au ciel seraient tout aussi éloquentes !

Pour te remercier pour tout ce que tu as fait, au nom du groupe UDC, je te remets un cadeau qui satisfera le bon Vaudois que tu es ; et pour récompenser l' élu incontournable que tu es devenu, j'ai l'honneur de te remettre le trophée du « Conseiller communal le plus fidèle au micro » !

Merci Claude ! Je te souhaite le meilleur.

Alexandre Mayor »

Au nom de la Municipalité tout entière, Mme la syndique prend à son tour la parole avec beaucoup de reconnaissance à l'occasion de ce passage de témoin qui marque la fin de la présidence de M. Roberto Di Capua au sein de notre Conseil communal. Ce moment annuel qui rythme la vie démocratique est l'occasion privilégiée de revenir sur une année qui a été riche en engagement, en défis et en réunions.

« Monsieur le président, cher Roberto, vous avez su, durant toute cette année, incarner une présidence exemplaire. Votre gestion du Conseil communal a été marquée par une rigueur constante et un souci permanent de dialogue. Sous votre conduite, les séances se sont déroulées dans un climat de respect et d'efficacité où chaque voix a pu s'exprimer et où les décisions ont été prises avec une clarté remarquable. Votre capacité à éclaircir les enjeux, à faire avancer les débats et à prendre position de manière argumentée a permis à notre commune de gagner en transparence et en cohésion. L'une des épreuves majeures de cette année fut sans doute l'organisation des élections communales 2026, mais grâce à votre sens de l'anticipation et à la qualité de la coordination que vous avez su impliquer, cet événement s'est déroulé de manière irréprochable. Vous avez su fédérer les énergies, répondre aux imprévus avec calme et garantir à chacune et chacun les meilleures conditions pour s'exprimer. Nous vous devons la réussite de ce rendez-vous démocratique essentiel qui s'est conclu dans la sérénité et le respect des valeurs qui nous sont chères. Au-delà de ces réalisations institutionnelles, votre engagement personnel force l'admiration. Malgré la naissance de votre deuxième enfant en décembre dernier, vous n'avez jamais failli et été présent lors des événements communaux. Que ce soit lors des rencontres officielles, des manifestations citoyennes ou des moments de convivialité, le président était là, illustrant ainsi un bel équilibre entre responsabilité privée et politique, ou bien responsabilité publique et privée. Cette constance témoigne non seulement de votre attachement à la commune, à notre commune, mais aussi de votre générosité et de votre sens du devoir. Au nom de l'ensemble de la Municipalité, je tiens à vous remercier très chaleureusement pour votre engagement, votre disponibilité et la bienveillance dont vous avez fait preuve à l'égard de

chacune et chacun d'entre nous. Nous vous souhaitons beaucoup de bonheur dans vos projets futurs tant sur le plan personnel que professionnel.

Et pour conclure, en témoignage de notre gratitude, on a le plaisir de vous offrir ce modeste cadeau qui est le symbole de notre estime et de notre reconnaissance pour cette année de présidence menée avec tant de brio. Merci Monsieur le président, cher Roberto, et bravo pour votre parcours remarquable à la tête du Conseil communal ».

M. Claude Rosset :

« Mesdames et Messieurs, ne vous inquiétez pas, c'est ma dernière... ma dernière au micro. Alors, il y a beaucoup d'éloges qui ont été dites, il y a des choses très vraies. J'ai été assez dur dans le combat politique, dans le débat politique. Parce que le combat, cela n'a jamais été mon leitmotiv. Je ne suis pas là pour combattre. Le combat se fait dans la rue, au bord des terrains de guerre. Ici, on est là pour débattre. J'ai toujours été pour le débat et cela, je tiens à le signaler. Après, voilà, on fait preuve de sympathie, tout le monde m'applaudit. C'est vrai, on n'a pas que des amis, on a aussi des ennemis. On n'est pas toujours d'accord et c'est comme ça. Il y a un philosophe qui a très bien traité de cela et qui a sorti une toute petite phrase : « La politesse, c'est l'indifférence organisée ! ». Et cela m'a toujours marqué et je tenais à vous le dire ce soir. Je tiens à vous remercier pour tous les efforts que vous avez faits pour m'écouter surtout, et puis, je vous souhaite tout le bien que l'on peut souhaiter, tous mes vœux pour les futures séances du Conseil communal. J'espère que vous prendrez autant de plaisir que j'en ai pris pendant 28 ans. Merci ! ».

16. Fixation de la date de la prochaine séance

La prochaine séance du Conseil communal est fixée au

Samedi 26 septembre 2026 à 10 h. 00 à Château-d'Oex

Le président lève à la séance et invite l'assemblée à venir partager un verre et une collation sous le couvert du Tombay, en face de la salle du CC.

Pour le Conseil Communal :

Le président :

La secrétaire :



R. Di Capua



Ch. Dind